



Nations Unies  
Djibouti



République de  
Djibouti

# PNUAD

# 2018-2022

Ensemble pour un meilleur avenir



## PS1 CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE

**Effet 1 : OPPORTUNITES D'EMPLOI** - Les populations les plus vulnérables disposent d'un accès équitable aux opportunités d'emploi



## PS2 RENFORCEMENT DE SERVICES SOCIAUX ET DEVELOPPEMENT HUMAIN INCLUSIF

**Effet 2 : ÉDUCATION, FORMATION ET EMPLOYABILITÉ** - D'ici 2022, Djibouti dispose d'un système éducatif qui équipe les populations cibles (particulièrement les filles et les femmes) avec les outils, compétences et connaissances techniques adaptés au marché du travail et au besoin de développement économique et social du pays en lien avec le nouvel agenda 'Education 2030'.

**Effet 3 : SANTÉ, NUTRITION, EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT** - L'accès aux services sociaux de base des populations et des groupes les plus vulnérables en particulier sont améliorées.

**Effet 4 : PROTECTION DES GROUPES VULNÉRABLES** - Les institutions publiques en charge de la protection sont renforcées et développent des politiques de protection juridique et d'assistance en faveur des populations vulnérables.

**Effet 5 : PROTECTION SOCIALE** - Les populations les plus vulnérables accèdent à un système de protection sociale inclusive.



## PS3 RENFORCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INSTITUTIONS DE LA BONNE GOUVERNANCE

**Effet 6 : BONNE GOUVERNANCE** - Les institutions et acteurs nationaux et locaux de la bonne gouvernance assurent la gestion efficace, efficiente et transparente des ressources publiques pour le développement inclusif et équitable



## PS4 RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET PROMOTION DU DEVELOPPEMENT REGIONAL EQUITABLE

**Effet 7 : RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS** - Les moyens de subsistance des communautés rurales et périurbaines pauvres sont améliorés pour renforcer leur résilience face aux risques climatiques, aux chocs et à l'insécurité alimentaire.

**Effet 8 : DÉVELOPPEMENT DURABLE DES RÉGIONS** - Les conditions de vie des populations les plus pauvres sont améliorées pour une meilleure gestion et protection des ressources naturelles et des écosystèmes



# Table des matières

PNUAD Djibouti 2018/22 – Priorités Stratégiques et lien avec les ODD.....	2
Table des matières .....	3
Liste des abréviations .....	5
Carte de la République de Djibouti.....	6
Avant-propos.....	7
Extrait de la Feuille de route du Gouvernement (mai 2016).....	8
Engagement de l'Equipe Pays du Système des Nations Unies .....	8
Page de signature .....	9
Résumé analytique .....	10
SECTION I : INTRODUCTION .....	13
Processus.....	13
Avantages comparatifs du SNU .....	14
Optimisation des interventions .....	15
Liaison entre le développement et l'action humanitaire.....	15
SECTION II : RESULTATS ATTENDUS.....	16
PS1/CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE .....	17
Effet 1 : OPPORTUNITES D'EMPLOI : .....	17
PS2/RENFORCEMENT DE SERVICES SOCIAUX ET DEVELOPPEMENT HUMAIN INCLUSIF .....	19
Effet 2 : ÉDUCATION, FORMATION ET EMPLOYABILITÉ : .....	19
Effet 3 : SANTÉ, NUTRITION, EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT .....	21
Effet 4 : PROTECTION DES GROUPES VULNÉRABLES.....	23
Effet 5 : PROTECTION SOCIALE - .....	24
PS3/RENFORCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INSTITUTIONS DE LA BONNE GOUVERNANCE .....	26
Effet 6 : BONNE GOUVERNANCE .....	26
PS4/RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET PROMOTION DU DEVELOPPEMENT REGIONAL EQUITABLE .....	29
Effet 7 : RÉILIENCE DES COMMUNAUTÉS.....	29
Effet 8 - DÉVELOPPEMENT DURABLE DES RÉGIONS.....	32
SECTION III : RESSOURCES NECESSAIRES .....	34
Stratégie de mobilisation de ressources .....	34
SECTION IV : MISE EN ŒUVRE .....	36
SECTION V : SUIVI ET EVALUATION .....	39
SECTION VI : HYPOTHESES ET RISQUES.....	41
.....	43

Annexes .....	43
1 - Matrices des résultats .....	44
2 - Organigramme de mise en œuvre du PNUAD et de la coordination de l'aide au développement .....	50
3 - Calendrier de suivi et évaluation .....	52
4 - Recommandations de la revue mi-parcours du PNUAD 2013-17 et leurs implications ..	53
5 - Recommandations générales du Bilan Commun de Pays (CCA).....	53
6 – Annexes Légales du PNUAD.....	53
7 - Piliers de la Vison, Djibouti 2035 .....	60
8 - Axes et Objectifs majeurs de la SCAPE/2015-2019 .....	60
9 - Les cibles de la SCAPE.....	61
10 - CRRF en Djibouti.....	64
11 - Objectifs de Développement Durable .....	65
12 - Les Objectifs et Actions Prioritaires du Cadre d'action de Sendai Pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) .....	66

## Liste des abréviations

AFD	Agence Française de Développement	MGF	Mutilations Génitales Féminines
AMU	Assurance Maladie Universelle	MFF	Ministère de la Femme et de la Famille
ANPI	Agence de Promotion des Investissements	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
BAD	Banque Africaine de Développement	ODD	Objectifs de Développement Durable
BID	Banque Islamique de Développement	OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
BM	Banque Mondiale	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
BOS	Business Operations Strategy	OMT	Operations Management Team
CASAF	Centre d'Action Sociale et d'Autonomisation des Femmes	ONG	Organisations Non Gouvernementales
CCA	Common Country Assessment	ONGI	Organisations Non Gouvernementales Internationales
CCDB	Chambre des Comptes et de Discipline Budgétaire	ONU DC	Office des NU contre la Drogue et le Crime
CDC	Centre de Développement Communautaire	ONUDI	Office des NU pour le Développement Industriel
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes	ONUSIDA	Programme Commun des NU sur le VIH/SIDA
CFEEF	Centre de Formation des Enseignants de l'Enseignement Fondamental.	OSC	Organisations de la Société Civile
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme	OUA	Organisation de l'Unité Africaine
CFPI	Commission de la Fonction Publique Internationale	PAC	Plan d'Action Commun
CRRF	Comprehensive Refugee Response Framework	PAM	Programme Alimentaire Mondial
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées	PAE	Plan d'Action pour l'Éducation
DISED	Direction de la Statistique et des Études Démographiques	PDR	Plan de Développement Régional
ECOSOC	Economic & Social Council	PIB	Produit Intérieur Brut
EF	Enseignement Fondamental	PND	Plan National de Développement
EPU	Examen Périodique Universel	PNE	Politique Nationale de l'Emploi
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle	PNG	Politique Nationale Genre
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation	PNUD	Programme des NU pour le Développement
FIDA	Fonds International de Développement Agricole	PS	Priorité Stratégique
FMI	Fonds Monétaire International	PSG	Peer Support Group
GAR	Gestion Axée sur les Résultats	PTME	Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
HACT	Harmonized Approach on Cash Transfer	PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
HCDH	Haut-Commissariat des NU aux Droits de l'Homme	SBAA	Standard Basic Agreement
IDH	Indice de Développement Humain	SCAPE	Stratégie de Croissance Accélérée et Promotion de l'Emploi
IGAD	Autorité Intergouvernementale pour le Développement	SEAS	Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales
JMP	Joint Monitoring Program	SEJS	Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports
JWP	Joint Workplan	SNU	Système des Nations Unies
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau	UBT	Unité Bétail Tropical
MAECI	Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale	UNEG	United Nations Evaluation Group
MAEM	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Mer	UNESCO	United Nations Education, Science and Culture Organization
MAEP	Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs	UE	Union Européenne
MEFI	Ministère de l'Économie et des Finances chargé de l'Industrie	UNFD	Union Nationale des Femmes Djiboutiennes
MENFOP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle	UNFPA	Fonds des NU pour la Population
		UNHCR	Haut-Commissariat aux Réfugiés des NU
		UNICEF	Fonds des NU pour l'Enfance
		UNOPS	Bureau des NU pour les Services d'appui aux Projets
		USAID	United States Agency for International Development
		VIH	Virus de l'Immuno-déficience Humaine
		VFG	Violences Fondées sur le Genre



# Avant-propos

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) de la République de Djibouti 2018-2022 vise à garantir une plus grande synergie et complémentarité des interventions des agences, fonds et programmes du Système des Nations Unies (SNU) et accroître l'effet multiplicateur de leur contribution au développement du pays.

Le défi commun pour le Gouvernement de la République de Djibouti et l'Equipe de Pays des Nations Unies sera de « ne laisser personne de côté »<sup>1</sup> et d'améliorer les tendances en vue d'accélérer les progrès vers les principales cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 et des priorités inscrites dans le plan national SCAPE/2015-2019 et dans les Plans de Développement Régionaux.

Le PNUAD constitue une réponse commune du SNU aux problèmes de développement identifiés à travers l'analyse effectuée dans le cadre du Bilan Commun de Pays (CCA) en septembre 2016. Il constitue également le cadre de planification des activités de développement du SNU, qui est basé sur le concept d'interopérabilité des ODD, la vision de l'ONU qui inclut le plaidoyer pour les exclus et les vulnérables, ainsi que l'engagement à travailler avec les partenaires nationaux dans le domaine de l'avancement des droits de l'homme.<sup>2</sup> Ce document représente aussi un effort pour trouver une solution locale pour assurer la liaison entre le développement et l'action humanitaire. Le plan comprend un ensemble logique de résultats et stratégies communes de coopération, ainsi qu'un mécanisme commun de suivi-évaluation et un cadre budgétaire commun de besoins en ressources programmatiques élaborés sur la base des enseignements tirés de la revue à mi-parcours du PNUAD/2013-2017 et des

recommandations générales issues du Bilan Commun de Pays.

Le PNUAD identifie quatre priorités stratégiques qui constitueront les principales lignes de coopération du SNU avec le Gouvernement et qui sont directement alignés avec les axes de la SCAPE et liés à des ODD spécifiques, mais qui ont un effet de frappe sur tous les autres ODD de l'agenda 2030, notamment :

- *Croissance économique inclusive et durable et réduction de la pauvreté ;*
- *Renforcement de services sociaux et développement humain inclusif ;*
- *Renforcement de l'environnement et des institutions responsables de la bonne gouvernance ;*
- *Renforcement de la résilience et promotion du développement régional équitable.*

Ces priorités stratégiques se déclinent en huit effets principaux attendus au terme du PNUAD en 2022.

A cet égard, le SNU s'attachera à mettre en œuvre des stratégies visant à développer et à renforcer les capacités des institutions nationales et régionales, des organisations de la société civile (OSCs) mais aussi les capacités des populations et en particulier des groupes les plus vulnérables, afin d'assurer une appropriation efficace du processus de développement inclusif et durable. Également, les résultats définis contribueront de manière transversale au respect, à la promotion, à la protection et à la réalisation des droits humains et de l'égalité de genre.

Le SNU confirme par ailleurs son engagement à rester à l'écoute du Gouvernement et à adapter, le cas échéant, le cadre de ses interventions.

La Coordinatrice Résidente  
Du Système des Nations Unies

<sup>1</sup> Les ODD représentent un programme porteur de changement axé sur l'être humain et fondé sur les principes de transparence, de participation et d'inclusion.

<sup>2</sup> ECOSOC – Repositioning the UN Development system to deliver on the 2030 Agenda – Ensuring a better future for all – Report of the Secretary General, June 2017.

## Extrait de la Feuille de route du Gouvernement (mai 2016)

*... Mesdames et Messieurs les Ministres,*

*Je vous souhaite à tous, la bienvenue dans ce Conseil des Ministres qui marque, officiellement, l'entrée en exercice d'un nouveau gouvernement... Les résultats de l'élection présidentielle qui vient d'avoir lieu montrent l'ampleur des attentes manifestées par les Djiboutiens. En me renouvelant sans aucune ambiguïté leur confiance, ces derniers ont exprimé leur attachement à la République et leur volonté de voir Djibouti atteindre son plein potentiel. J'ai pris l'engagement devant nos compatriotes de faire de Djibouti une Nation prospère. J'ai aussi pris l'engagement de ne laisser personne sur le bord de la route.*

*Réduire la pauvreté, éviter la fracture sociale est, donc, pour moi un objectif majeur. Je souhaite l'atteindre en m'appuyant particulièrement sur la formation et le travail, qui sont les leviers essentiels de sa réussite.*

*A l'issue de mon mandat, je souhaite remettre aux mains de la Nation un pays transformé, doté d'une économie solide, elle-même soutenue par des institutions fortes, d'une justice irréprochable, d'une administration efficace, d'infrastructures modernes et d'une population saine et éduquée capable de récolter les fruits de cette transformation. Ces attentes, cette volonté, je veux les voir traduits dans les faits rapidement et sans hiatus...*

*.... Je vous remercie*

*(Source : 1<sup>er</sup> Conseil des Ministres du nouveau Gouvernement, 17 mai 2016 / Site de la Présidence de la République)*

## Engagement de l'Equipe Pays du Système des Nations Unies

Nous, les Représentants des Institutions, Agences, Fonds et Programmes du Système des Nations Unies (SNU), nous nous engageons à apporter notre contribution à la République de Djibouti à travers le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) pour la période 2018-2022.

Nous partageons la Vision des autorités Djiboutiennes à l'horizon 2035 qui est de faire de Djibouti « *le Phare de la Mer Rouge et un Hub Commercial et Logistique de l'Afrique* », bien gouverné, uni et de paix, à économie diversifiée et compétitive.

Aussi, nous nous engageons, dans le respect du mandat de chacune de nos organisations, à accompagner le pays dans cette Vision, ainsi que dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030.

Pour améliorer les conditions de vie de la population Djiboutienne en général et celles de groupes les plus vulnérables en particulier, nous nous engageons à accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de la Promotion de l'Emploi (SCAPE), qui constitue

un cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2015-2019.

Nous nous engageons à promouvoir dans toutes nos interventions le développement des capacités nationales, régionales et locales, ainsi que les principes guidant la coopération du SNU, dont en particulier le respect, la promotion, la protection et la réalisation des droits humains, l'égalité de genre, l'équité et l'autonomisation des femmes.

Nous nous engageons à renforcer le partenariat avec le secteur privé et la société civile du pays, mais aussi avec les autres partenaires nationaux et internationaux en fournissant tous les efforts de mobilisation de ressources nécessaires à l'atteinte des résultats du PNUAD/2018-2022.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Gouvernement et à tous les partenaires pour leur engagement et leur participation active à l'élaboration de ce document et à réaffirmer notre détermination à poursuivre nos efforts pour continuer notre coopération dans un esprit de concertation.



**Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale**

**La Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies<sup>3</sup>**

<b>PNUD</b>	<b>PAM</b>
<b>UNICEF</b>	<b>FAO</b>
<b>OMS</b>	<b>ONUSIDA</b>
<b>UNFPA</b>	<b>UNHCR</b>
<b>UNESCO</b>	<b>OIM</b>
<b>UNOPS</b>	<b>UNODC</b>

<sup>3</sup> La Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies signe également au nom des organismes non-résidents ayant des projets actifs à Djibouti, à savoir l'ONUDI, le FIDA, le HCDH et l'ONUDC.

# Résumé analytique

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD/2018-2022) a été élaboré d'une manière participative sur la base des leçons tirées de l'évaluation du PNUAD/2013-2017 et des recommandations du Bilan Commun de Pays qui a été réalisé en 2016. Le Plan s'aligne avec les priorités nationales de développement dont la SCAPE/2015-2019 et les ODD<sup>4</sup>. Il constitue une réponse conjointe du Gouvernement djiboutien, du Système des Nations Unies et des partenaires au développement en faveur de l'amélioration des conditions de vie de la population en général et des groupes les plus vulnérables en particulier en tant que détenteurs de droits. Il représente aussi une aide et assistance à l'Etat djiboutien, afin qu'il puisse s'acquitter de ses devoirs de respect, promotion et protection de ces droits en tant que détenteur d'obligations principal.

C'est à l'issue d'une retraite de priorisation stratégique<sup>5</sup> (janvier 2017) organisée sous l'égide du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale que les priorités stratégiques et les effets ou résultats attendus du PNUAD ont été définis. Ce sont au total 8 effets, répartis entre quatre priorités stratégiques similaires aux quatre axes du SCAPE, et gravitant autour de l'obtention de 28 produits globaux qui sont attendus au terme du PNUAD en 2022. Ces résultats sont fondés sur les valeurs universelles des droits de l'homme, de l'égalité de genre et de l'équité.

Les principes de durabilité, d'inclusion et de résilience tels qu'énoncés dans le préambule de l'Agenda 2030, ainsi que les Objectifs de Développement Durable les plus conformes aux priorités nationales ont été également pris en compte et intégrés dans le Plan. Il faut également noter que l'agenda 20130 est fondé sur le cadre normatif des droits humains de la Charte des Nations Unies. La plupart des objectifs, cibles et indicateurs sont étroitement alignés sur des droits humains spécifiques. Il va de soi que l'atteinte de ces résultats suppose non seulement la mobilisation et l'orientation de ressources financières vers les domaines et les régions prioritaires, mais aussi la disponibilité des compétences nécessaires à leur réalisation de manière efficiente et durable, et le renforcement du partenariat entre le SNU et tous les acteurs, étatique et non étatique, du développement, et notamment la société civile, le secteur éducatif et le secteur privé.

Les huit effets énoncés ci-dessous sont définis autour de quatre axes prioritaires stratégiques qui sont de leur côté alignés à la SCAPE. Ces résultats ont pour objectif principal et commun de contribuer à l'amélioration des conditions de vie populations les plus vulnérables notamment dans les régions défavorisées, et s'articulent autour du principe de « ne laisser personne de côté ».

PS1 CROISSANCE ECONOMIQUE / REDUCTION PALVRETE	PS2 SERVICES SOCIAUX / DEVELOPPEMENT INCLUSIF			PS3 GOUVERNANCE	PS4 RESILIENCE / DEVELOPPEMENT REGIONAL		
E1/ OPPORTUNITES D'EMPLOI	E2/ EDUCATION, FORMATION ET EMPLOYABILITE	E3/ SANTÉ, NUTRITION, EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT	E4/ PROTECTION DES GROUPES VULNERABLES	E5/ PROTECTION SOCIALE	E6/ BONNE GOUVERNANCE	E7/RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS	E8/ DÉVELOPPEMENT DURABLE DES RÉGIONS

A la lumière des défis ressortis du Bilan Commun de Pays, les résultats définis dans le cadre de la contribution du SNU à la vision du Gouvernement de Djibouti adresseront de manière transversale la promotion du genre et, particulièrement, la prise en compte des femmes et des filles comme actrices de développement à tous les niveaux, suivant la direction définie par la Politique Nationale de Genre (2011-2021). Également, les interventions intégreront la durabilité environnementale, la résilience et le lien entre les actions d'urgence et celles du développement. Le renforcement des capacités des institutions nationales et régionales assurera une mise en œuvre efficiente du processus de développement inclusif et qui s'inscrit dans le long terme.

<sup>4</sup>Les 4 priorités stratégiques du PNUAD sont entièrement alignées sur les 4 axes du SCAPE et les 5 piliers de la Vision 2035 (Annexe 4). Également, elles sont alignées directement avec les ODD qui représentent des accélérateurs pour le pays, et indirectement à tous les autres ODD. Finalement, les résultats définis contribueront de manière transversale au respect, à la promotion, à la protection et à la réalisation des droits humains et de l'égalité de genre.

<sup>5</sup> La retraite a réuni des représentants des départements techniques nationaux, de la société civile, du SNU, ainsi que des partenaires au développement.

Les différents effets sont d'une part complémentaire, car se focalisant sur la réalisation des droits des personnes les plus vulnérables et vivant dans les zones défavorisées, mais aussi s'entrecroisent pour certains autour de thèmes clés tels que : la résilience, l'employabilité, l'accès aux services sociaux de base et l'amélioration des conditions de vie. La protection des groupes tels que les populations migrantes et les réfugié(e)s est reliée étroitement à la question de la résilience, et ce à la lumière des interventions qui visent à assurer que ces populations cibles et les communautés hôtes puissent être outillées afin d'assurer leur subsistance de manière durable et résister aux potentiels chocs futurs.

**L'Effet 1 : OPPORTUNITES D'EMPLOI** permettra au Gouvernement, à travers l'accès des populations les plus vulnérables aux opportunités d'emplois, de réduire les disparités sociales qui pourraient éventuellement constituer un obstacle à la paix et la stabilité socio-politique dans une région en proie à des tensions politiques et guerres civiles.

**L'Effet 2 : ÉDUCATION, FORMATION ET EMPLOYABILITÉ** aura un impact positif sur le développement humain inclusif par la réduction des inégalités et notamment par l'amélioration de l'accès de tous les élèves à une éducation de qualité, à la formation technique et professionnelle, ainsi qu'à la culture citoyenne, sans discrimination de genre notamment dans les régions défavorisées et en particulier en milieu rural. Les enfants orphelins et vulnérables bénéficieront d'une éducation plus adaptée à leurs besoins. Par ailleurs, les enfants ayant abandonné l'école, ainsi que des adultes auront de nouvelles opportunités pour se former et accéder à un emploi décent. Les populations vulnérables, réaliseront leurs droits à l'éducation et à la formation à l'échelle du pays.

**L'Effet 3 : SANTÉ, NUTRITION, EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT** aura un impact positif sur l'accès à un standard de vie adéquat et des conditions de vie des populations améliorées, en particulier des groupes les plus vulnérables, notamment dans les régions défavorisées et en milieu rural. Les enfants seront mieux nourris et les différentes formes de malnutrition seront de mieux en mieux traitées. Les populations bénéficieront d'une couverture sanitaire par des services de santé plus intégrés, plus accessibles, de meilleure qualité et plus abordables. Elles auront également un meilleur accès à l'eau, hygiène et assainissement. Les adolescents et jeunes auront un meilleur accès à la santé sexuelle et reproductive, ainsi que des connaissances essentielles en matière de planification familiale. Les populations vulnérables, notamment les femmes et les enfants, réaliseront ainsi leurs droits à la santé et au bien-être sur toute l'étendue du territoire.

**L'Effet 4 : PROTECTION DES GROUPES VULNÉRABLES** impactera positivement la réduction de la vulnérabilité et des inégalités. Les femmes et enfants, ainsi que les migrants et les réfugiés, jouiront de leurs droits à la protection ainsi que de l'accès aux services sociaux de base. Les femmes et les filles seront mieux protégées contre les violences basées sur le genre et les pratiques traditionnelles néfastes dont les mutilations génitales féminines. Tous les groupes vulnérables bénéficieront des effets positifs des politiques publiques conçues sur la base de données probantes et reflétant par l'évidence les besoins spécifiques de ces groupes.

**L'Effet 5 : PROTECTION SOCIALE** permettra d'améliorer la protection sociale et le quotidien des groupes les plus vulnérables à travers des interventions ciblées. L'exclusion et la fracture sociale, non propices à la stabilité politique du pays qui se veut émergent, seront de plus en plus réduites.

**L'Effet 6 : BONNE GOUVERNANCE** renforcera les capacités institutionnelles et compétences des responsables des institutions nationales et locales chargés de la bonne gouvernance et du respect et promotion des droits de l'homme. Les institutions nationales des droits de l'homme et les OSCs auront des capacités renforcées pour promouvoir et sauvegarder les droits de l'homme avec une attention particulière sur le suivi, l'analyse et le rapportage, y compris les recommandations des conventions internationales et la conclusion d'observations sur les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme. Les institutions nationales disposeront des politiques et stratégies sectorielles assorties d'un dispositif de suivi et évaluation performant. Elles disposeront également des structures et mécanismes de ciblage et de coordination en matière d'aide au développement. Le processus de décentralisation sera effectif. L'effet aura un impact positif sur la pratique de la bonne gouvernance

et le suivi des recommandations du Comité des droits de l'homme des NU relatives à la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux de droits ratifiés par le pays.

**L'Effet 7 : RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS** aura un impact positif sur la résilience des communautés. Les conditions de subsistance des populations rurales et périurbaines pauvres seront améliorées et leur résilience face aux risques climatiques, aux chocs et à l'insécurité alimentaire sera renforcée. Les communautés verront leurs capacités de production améliorées grâce à un meilleur accès aux ressources hydrique, la diversification de leurs moyens de subsistance, la productivité de leurs terres et aux circuits commerciaux. Ces communautés et plus particulièrement leurs membres les plus vulnérables tels que les femmes et enfants verront leur degré de vulnérabilité réduit.

**L'Effet 8 : DÉVELOPPEMENT DURABLE DES RÉGIONS** impactera positivement les conditions de vie des populations les plus pauvres par le développement équitable et durable des cinq régions du pays. La gestion et la protection des ressources naturelles et des écosystèmes seront améliorées. La gestion de l'environnement sera également améliorée. Les populations concernées seront quant à elles plus résilientes et pourront en tirer profit, ainsi que des revenus plus importants.

Les besoins en ressources financières pour sa mise en œuvre du plan ont été estimés à USD 164.7 millions, dont USD 34.3 million (21%) en ressources disponibles et USD 130.4 million (79%) à mobiliser.

Une coordination efficiente et régulière au sein du SNU et avec le système de coordination de l'aide mis en place par l'Etat sera le garant de l'atteinte des résultats. Des mécanismes souples et dynamiques visant à privilégier des interventions complémentaires et réduire les coûts des interventions seront organisés autour d'un dispositif composé de plusieurs organes. Un Comité de Pilotage présidé par le MAECI et la Coordinatrice Résidente du SNU, et qui verra la participation des différentes institutions gouvernementales, de partenaires du développement, de la société civile et de l'équipe pays du SNU, sera chargé de revoir, une fois par an, les résultats du PNUAD et adapter, le cas échéant, ses lignes stratégiques. Ce Comité de pilotage sera supporté par une cellule technique.

L'équipe pays du SNU assurera la complémentarité des actions menés par les différentes agences dans le cadre du PNUAD à travers l'établissement de quatre groupes de travail autour des huit effets du PNUAD qui travailleront sur l'identification de programmes conjoints et la complémentarité des actions des différentes entités onusiennes. L'augmentation de l'efficacité des opérations sera le focus du travail de l'équipe de gestion des opérations (OMT) du SNU. Le groupe de communication supportera l'équipe pays dans ses actions de sensibilisation et de plaidoyer. Un groupe de suivi et évaluation sera formé pour assure le contrôle de qualité de la mise en place du PNUAD.

Le contexte dans lequel le PNUAD/2018-2022 sera mis en œuvre semble être favorable au regard des opportunités qui s'offrent, aux plans nationaux et internationaux. Toutefois, l'existence de la pauvreté endémique, le chômage massif, le retard pris dans la mise en œuvre du processus de décentralisation et l'instabilité sociale au niveau national, y compris les sécheresses récurrentes dues au réchauffement climatique d'une part, et les menaces en matière de sécurité<sup>6</sup> à l'échelle de la sous-région, qui pourraient augmenter les mouvements migratoires et accroître le nombre de populations vulnérables, pourraient compromettre l'atteinte des résultats du PNUAD. La dette publique qui est en hausse depuis des années pourrait également représenter un autre défi majeur dans la mesure où elle pourrait engendrer une baisse de financement des partenaires au développement.

Autrement dit, des actions devraient être prises par le Gouvernement et le SNU pour minimiser ces risques, notamment : par le renforcement des capacités de l'administration et de l'amélioration de l'environnement juridique et de la stabilité sociale ; par la communication, la participation, l'interaction sociale et l'appropriation des projets et programmes de développement ; par l'établissement d'un partenariat solide avec le secteur privé et les partenaires au développement pour un appui permanent et une aide pour absorber les chocs exogènes.

---

<sup>6</sup>Djibouti est situé au centre d'une zone de plusieurs conflits qui sont sources d'instabilité géopolitique et qui engendrent un afflux constant de migrants et de réfugiés qui a un impact sur les services sociaux et le budget de l'État.

## SECTION I : INTRODUCTION

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD/2018-2022) a été élaboré d'une manière participative dans le respect des principes des Nations Unies, c'est-à-dire les droits humains, l'équité genre et autonomisation des femmes, la durabilité et la résilience, ainsi que la responsabilisation. Les approches de programmation relatives à la gestion axée sur les résultats, le développement des capacités, la prise en compte des risques de catastrophe issus du cadre d'actions de Sendai, les liens entre le développement et les aspects humanitaires et la consolidation de la paix, ainsi que les partenariats ont été prises en compte.

Le Plan repose sur les recommandations générales issues du Bilan Commun de Pays et s'aligne avec sur les priorités nationales en lien avec la Feuille de route du Gouvernement de mai 2016 et les Objectifs de la Stratégie de croissance accélérée et Promotion de l'emploi (SCAPE/2015-2019) dans la perspective de la « Vision, Djibouti 2035 ». Il s'inscrit enfin dans le cadre des engagements internationaux du pays dont en particulier l'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable.

### Processus

Le processus d'élaboration du PNUAD/2018-2022 a été engagé en début d'année 2016 par l'adoption de manière conjointe d'une feuille de route du SNU. Le processus d'analyse a été lancé en mars 2016 avec l'évaluation à mi-parcours du PNUAD/2013-2017 (avril 2016), suivie de l'analyse ou Bilan Commun de Pays (septembre/octobre 2016). Le processus de planification stratégique s'est déroulé en plusieurs étapes comme suit :

- La Retraite de Priorisation Stratégique (janvier 2017) sous l'égide du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, qui a vu la participation des représentants des départements techniques nationaux, de la société civile et du Système des Nations Unies, des partenaires au développement, ainsi que des 4 consultants nationaux recrutés par le SNU pour contribuer à l'élaboration du PNUAD/2018-2022. Cette Retraite a permis de : i) faire une mise à jour des interventions du SNU ; ii) présenter les résultats à mi-parcours et les leçons apprises du PNUAD/2013-2017 ; iii) présenter l'Agenda 2030 et le nouveau guide d'élaboration du PNUAD ; iv) intégrer la planification humanitaire pluriannuelle dans le PNUAD ; v) présenter le contexte national du développement (Vision Djibouti 2035 et SCAPE/2015-2019) ; vi) présenter le contexte du développement global (cibles et indicateurs des Objectifs de Développement Durable) ; vii) présenter les principales conclusions et recommandations du Bilan Commun de Pays ; viii) définir les domaines de coopération, les avantages comparatifs du SNU et les priorités nationales de développement pour l'élaboration du PNUAD.
- A l'issue de la formulation des priorités nationales en séance plénière, quatre groupes de travail, composés des responsables des départements techniques nationaux, des représentants des agences du SNU, de la société civile et des consultants et dirigés par des Chefs d'agences du SNU, se sont réunis aux fins de développer les premières ébauches des effets des matrices de résultats.
- Par la suite, quatre groupes de travail internes au SNU et dirigés par des Chefs d'agences ont été mis en place. Ces groupes ont travaillé durant trois semaines en présence des consultants pour formuler les effets et produits du PNUAD en s'alignant avec les priorités nationales et les ODD. Les groupes ont établi une première ébauche des matrices de résultats incluant les indicateurs (bases et cibles), les moyens de vérification et sources des données y afférentes, ainsi que le cadre budgétaire commun relatif aux ressources financières à mettre à disposition et/ou à mobiliser par les Agences respectives du SNU pour le PNUAD.

- Les matrices de résultats ont été transmises au Gouvernement en mars 2017. Elles ont été partagées avec les représentants ou points focaux de différents départements ministériels concernés en présence des représentants des Agences du SNU.
- Les quatre consultants ont procédé ensuite à la finalisation des matrices de résultats en prenant en compte les observations des départements ministériels puis à la rédaction de la partie narrative du PNUAD comprenant les différents résultats attendus, le cadre de la mise en œuvre et du suivi et évaluation, ainsi que les risques potentiels qui pourraient éventuellement compromettre l'atteinte des résultats
- Suite à la finalisation de la première version et sa validation par le Gouvernement et le SNU, le PNUAD a été transmis au Peer Support Group (PSG) le 18 mai 2017 et le 18 Juillet 2017 pour commentaires et avis. Les recommandations faites par le PSG ont été prises en compte et intégrées dans le PNUAD par les consultants pour sa validation finale par le Gouvernement.
- Le document du PNUAD a été signé enfin en Septembre 2017.

Le principal enseignement à tirer concerne le niveau d'engagement des partenaires nationaux et l'intérêt qu'ils ont accordé au processus, au contenu et aux principes de programmation adoptés.

## Avantages comparatifs du SNU

Les Agences du SNU à Djibouti ont tiré les enseignements de la revue à mi-parcours du PNUAD/2013-2017. Elles ont analysé leurs forces et faiblesses au regard des défis et priorités nationales de développement. Elles ont aussi analysé de façon critique les opportunités et menaces auxquelles elles font face. Ces éléments qui ont été discutés avec les partenaires nationaux et internationaux ont permis de déterminer les avantages comparatifs du SNU à Djibouti.

Il a été reconnu que le SNU à Djibouti a une parfaite connaissance des normes et standards internationaux et une expertise avérée dans l'accompagnement du pays dans la promotion, la mise en œuvre et la réalisation des objectifs de développement inclusif et durable, en particulier en ce qui concerne l'Agenda 2030 des Nations Unies.

Le SNU a aussi un avantage certain en matière de promotion des droits humains, de l'équité genre et de l'autonomisation des femmes, ainsi que dans la résilience des populations face aux aléas climatiques et les risques de catastrophe. Son mandat est un déterminant du positionnement de façon collective et/ou individuelle des agences autour des axes de coopération retenus. Ses programmes opèrent à travers un mécanisme de synergie, de complémentarité et de coordination qui renforce l'intégration et l'impact de ses interventions et qui facilite la mobilisation et l'allocation des ressources aux groupes les plus vulnérables.

Le SNU a également une expérience et une expertise en matière de renforcement des capacités et a aussi une capacité à mobiliser et à faciliter les interactions entre les acteurs nationaux de développement et les partenaires internationaux. Son rôle catalytique est avéré dans la mise en œuvre des plans de développement au niveau communautaire, mais aussi en matière d'expérimentations d'approches à base communautaire tirées d'expériences internationales réussies.

Le SNU a par ailleurs un avantage certain en matière de valorisation du capital humain, de planification, de suivi et d'évaluation en rapport avec les normes et standards internationaux.

Il a aussi une capacité à faire face aux situations d'urgence et une expérience avérée sur le terrain, ainsi qu'une connaissance approfondie, une expertise et une expérience reconnues du processus démocratique, de la promotion de la paix, de la protection des groupes les plus vulnérables, de l'intégration du genre, des questions environnementales et démographiques dans le processus de développement et des mécanismes de suivi des progrès vers les ODD.

## Optimisation des interventions

Le SNU travaillera en étroite collaboration avec les partenaires techniques du Gouvernement, les membres de la société civile et le secteur privé afin d'identifier conjointement les besoins en renforcement de capacités pour l'atteinte des résultats. L'analyse permettra d'établir un programme afin de remédier aux gaps identifiés. La coordination de l'aide au développement et l'instauration d'un dialogue autour de l'efficacité de l'aide, qui ont récemment été initiés avec le soutien du SNU et sous la direction du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération internationale et du Ministère des Finances, devraient également contribuer à optimiser les interventions.

Pour le SNU, l'optimisation des interventions passerait par le renforcement de la coordination et programmation<sup>7</sup>, ainsi que par la mise en œuvre conjointe basée sur les avantages comparatifs de chaque Agence. Elle passerait aussi par l'amélioration de l'information et de la communication entre Agences et avec les partenaires, tout en élargissant le partenariat entre le Gouvernement, la société civile, le secteur privé et d'autres partenaires au développement. Par ailleurs, le renforcement du plaidoyer basé sur des données probantes, le renforcement de la production, de la gestion et de partage de la connaissance, ainsi que la promotion des innovations seraient sans doute des actions à entreprendre pour optimiser au maximum.

Finalement, le SNU s'attèlera aussi à promouvoir la coopération Sud-Sud. Djibouti a déjà contracté des accords bilatéraux avec des pays comme le Maroc et la Tunisie et bénéficie d'assistance technique Sud-Sud dans des domaines comme les ressources en eau et les énergies renouvelables. Cette forme de coopération Sud-Sud peut être élargie aux autres pays, principalement arabes et africains, et utilisée comme levier pour permettre à Djibouti de bénéficier d'échanges de connaissance, de compétences et de ressources. L'implication des pays voisins sur des questions de développement est une démarche appropriée pour le renforcement des capacités compte tenu de la similitude des problèmes notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la résilience et de l'urgence en cas de sécheresse. Le SNU identifiera notamment les possibilités de collaboration dans le cadre de l'IGAD, dont le siège social est basé à Djibouti, ainsi qu'avec d'autres pays francophones.

## Liaison entre le développement et l'action humanitaire

L'un des avantages comparatifs du Système de Nations Unies est sa capacité de travailler aussi bien soit au niveau de la préparation soit à celui de la réponse aux situations humanitaires, soit encore dans un contexte de développement. Les interventions visées dans le cadre du PNUAD se proposeront de renforcer le partenariat entre les actions de développement et les actions humanitaires, qui jusqu'à présent ont été séparés dans deux documents différents,<sup>8</sup> et assurer une meilleure articulation dans la continuité des interventions. Le SNU renforcera ainsi les capacités des institutions en termes d'alerte précoce, de relèvement économique, de préparation aux urgences et de réponse en cas de crise, assurant les liens entre l'humanitaire, le développement et la résilience des populations ciblées selon les compromis du 'World Humanitarian Summit' et en particulier du 'New way of working'. Mais aussi dans le cadre des compromis que les états membres ont signé au cours du sommet portant sur les réfugiés et migrants et qui sont inclus dans le 'Comprehensive Refugee Response Framework' (CRRF).<sup>9</sup> Les systèmes développés dans le cadre des projets de développement durable seront aussi utilisés et, au besoin, renforcés pour répondre à une éventuelle urgence, afin de ne pas perdre ou diluer les acquis.

---

<sup>7</sup> Il s'agira de mobiliser les 'working groups' du PNUAD, ainsi que les HRP 'cluster groups'.

<sup>8</sup> Humanitarian Response Plan pour l'action humanitaire et PNUAD pour les questions de développement.

<sup>9</sup> Voir détails en annexe.

## SECTION II : RESULTATS ATTENDUS

La programmation du Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD/2018-2022) a retenu quatre Priorités stratégiques, qui sont similaires aux quatre axes du SCAPE et les cinq piliers de la Vision 2035<sup>10</sup> et qui se déclinent en huit Effets, qui découlent en fait des conclusions et recommandations issues du Bilan Commun de Pays (CCA). Ils sont fondés sur les principes et valeurs universels des droits de l'homme, de l'égalité de genre et d'équité. Ils reposent également sur les principes de « *ne laisser personne de côté* », de la durabilité, de l'inclusion et de la résilience des populations face aux risques de catastrophe prenant en compte les quatre actions prioritaires du cadre de Sendai. Les huit effets ci-dessus présentent essentiellement de renforcer les capacités de la population Djiboutienne, des groupes vulnérables en particulier, et autres personnes vivant sur le territoire de la République de Djibouti, afin de faire valoir leurs droits en tant que détenteurs de droits. Ils visent également à renforcer les capacités de l'Etat Djiboutien à pouvoir s'acquitter de ses devoirs en tant que porteur d'obligations principal.

Les quatre priorités stratégiques du PNUAD sont aussi entièrement alignées à des ODD spécifiques, à savoir : PS1 - ODD 1, 8 et 9 ; PS2 - ODD 1, 2, 3, 4, 6, 10 et 16 ; PS3 - ODD 16 et 17 ; et PS4 - ODD 6, 13, 14 et 15, mais qui ont un effet de frappe sur tous les autres ODD de l'agenda 2030. Finalement, les résultats définis contribueront de manière transversale au respect, à la promotion, à la protection et à la réalisation des droits humains et de l'égalité de genre.

<p><b>PS1 CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE</b></p> <p>Effet 1 : OPPORTUNITES D'EMPLOI - Les populations les plus vulnérables disposent d'un accès équitable aux opportunités d'emploi</p>	
<p><b>PS2 RENFORCEMENT DE SERVICES SOCIAUX ET DEVELOPPEMENT HUMAIN INCLUSIF</b></p> <p>Effet 2 : ÉDUCATION, FORMATION ET EMPLOYABILITÉ - D'ici 2022, Djibouti dispose d'un système éducatif qui équipe les populations cibles (particulièrement les filles et les femmes) avec les outils, compétences et connaissances techniques adaptés au marché du travail et au besoin de développement économique et social du pays en lien avec le nouvel agenda 'Education 2030'.</p> <p>Effet 3 : SANTÉ, NUTRITION, EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT - L'accès aux services sociaux de base des populations et des groupes les plus vulnérables en particulier sont améliorées.</p> <p>Effet 4 : PROTECTION DES GROUPES VULNÉRABLES - Les institutions publiques en charge de la protection sont renforcées et développent des politiques de protection juridique et d'assistance en faveur des populations vulnérables.</p> <p>Effet 5 : PROTECTION SOCIALE - Les populations les plus vulnérables accèdent à un système de protection sociale inclusive.</p>	
<p><b>PS3 RENFORCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INSTITUTIONS DE LA BONNE GOUVERNANCE</b></p> <p>Effet 6 : BONNE GOUVERNANCE - Les institutions et acteurs nationaux et locaux de la bonne gouvernance assurent la gestion efficace, efficiente et transparente des ressources publiques pour le développement inclusif et équitable.</p>	
<p><b>PS4 RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET PROMOTION DU DEVELOPPEMENT REGIONAL EQUITABLE</b></p> <p>Effet 7 : RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS - Les moyens de subsistance des communautés rurales et périurbaines pauvres sont améliorés pour renforcer leur résilience face aux risques climatiques, aux chocs et à l'insécurité alimentaire.</p> <p>Effet 8 : DÉVELOPPEMENT DURABLE DES RÉGIONS - Les conditions de vie des populations les plus pauvres sont améliorées pour une meilleure gestion et protection des ressources naturelles et des écosystèmes</p>	

<sup>10</sup> Voir annexe 4



Les interventions ont été aussi élaborées en prenant en compte la théorie du changement<sup>11</sup>. Ainsi, les huit Effets, qui sont définis en fonction des besoins à Djibouti ainsi que du mandat et des avantages comparatifs du SNU, se déclinent en 28 produits globaux qui sont attendus au terme du PNUAD en 2022.<sup>12</sup> Les différents résultats définis autour des axes prioritaires stratégiques sont complémentaires, car se focalisant sur la réalisation des droits des personnes les plus vulnérables et vivant dans les zones défavorisées, mais aussi s'entrecroisent pour certains autour de thèmes clés tels que : la résilience (résultats 4, 7 et 8), l'employabilité (résultat 1 et 2), l'accès aux services sociaux de base et l'amélioration des conditions de vie (résultats 3, 4, 5, 7, 8).

La protection des groupes tels que les populations migrantes et les réfugié(e)s est reliée étroitement à la question de la résilience, et ce à la lumière des interventions qui visent à assurer que ces populations cibles et les communautés hôtes puissent être outillées afin d'assurer leur subsistance de manière durable et résister aux potentiels chocs futurs. Le renforcement des capacités des institutions nationales et régionales, assurera une mise en œuvre efficiente du processus de développement inclusif et qui s'inscrit dans le long terme.

## PS1/CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE

La priorité stratégique 1 vise l'obtention de la création des opportunités d'emplois notamment en faveur des populations les plus vulnérables, afin de réduire la pauvreté dans l'optique d'une croissance économique inclusive et durable.

**Effet 1 : OPPORTUNITES D'EMPLOI** : Les populations les plus vulnérables disposent d'un accès équitable aux opportunités d'emplois

### *Les Défis*

Le Bilan Commun de Pays a relevé que durant la dernière décennie et conformément à ses orientations économiques stratégiques, Djibouti a connu une croissance de près de 4,5% avec des perspectives allant jusqu'à près de 7% pour les années 2017 à 2019 sans pour autant avoir réussi à réduire significativement le chômage et par conséquent la pauvreté et l'exclusion. Les statistiques les plus récentes situent en effet le niveau du chômage à 38,8% de la population active en raison du faible niveau de création d'emplois, de faibles niveaux de compétences et de qualifications de la main d'œuvre locale conduisant les entreprises étrangères à faire venir de l'extérieur une main d'œuvre pour bon nombre de métiers. Le chômage affecte particulièrement les femmes (49%) et les populations rurales (59%). Concernant la question de la pauvreté, l'analyse de la situation a mis en exergue une faible amélioration des indices de la pauvreté entre 2002-2012, alors qu'en valeur absolue la pauvreté a connu une accélération significative passant respectivement de 109.000 personnes à 179.000 personnes pour la pauvreté extrême, et de 192.000 personnes à 340.000 personnes pour la pauvreté relative au cours de la même période.

### *Rôle de l'Etat*

Les documents nationaux de développement mettent en exergue les ambitions du pays dans son positionnement en tant que « hub régional » pour dynamiser non seulement sa croissance économique, mais également la rendre plus inclusive en termes de création d'emplois, et ce, en vue de lutter plus efficacement contre la pauvreté et l'exclusion. En fait, la promotion de l'emploi est l'une des principales priorités de la Vision de développement à long terme, qui vise à créer plus de 200.000 emplois et à réduire le taux de chômage à environ 10% d'ici 2035. Ainsi, conscient des limites de son modèle de croissance, le Gouvernement a entrepris, dans le cadre de la SCAPE, une diversification de

<sup>11</sup> En fait, les interventions retenues sont censées produire un ensemble de résultats qui contribueront à la réalisation des impacts finaux attendus. Elles évolueront et s'adapteront en fonction de questions émergentes et de décisions prises par les partenaires et d'autres parties prenantes.

<sup>12</sup> La matrice des résultats en annexe 1 présente le cadre logique des effets attendus.

la structure économique du pays par le renforcement des activités du tourisme, des mines et de l'industrie, ainsi que du secteur primaire à travers la pêche et l'aquaculture, sans pour autant abandonner le renforcement des infrastructures qui permettent d'augmenter sa compétitivité. Conscient aussi des enjeux et opportunités, le Gouvernement cherche à améliorer le cadre législatif et réglementaire pour faire de Djibouti une place forte régionale, sans négliger la nécessité de mettre sur pied une administration qui soit au service du développement. Par ailleurs, pour lutter contre le chômage, le Gouvernement cherche aussi, dans le cadre la Politique nationale de l'emploi (2014-2024), à rehausser la qualité des structures de formation en vue d'offrir aux jeunes des formations en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi.

### *Contribution de la société civile*

La participation accrue de la société civile (associations, ONG, organisations syndicales, professionnelles et d'employeurs) dans la conception, élaboration et suivi-évaluation des politiques publiques en faveur d'un développement inclusif, équitable et durable permettra au Gouvernement de mettre en valeur la nature participative et inclusive de ses politiques et serait un gage de réussite de la gestion transparente et efficiente des ressources publiques. De la même manière, la conception, la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques publiques garantira la participation effective des individus et de la société civile dans les affaires publiques. Ceci en retour aura un effet positif sur la promotion de relations de coopération mutuellement bénéfiques entre le gouvernement et les acteurs non-gouvernementaux.

### *Contribution des partenaires techniques et financiers*

L'accent sur la génération d'emplois pour les couches les plus vulnérables de la population est au cœur de quelques interventions de bailleurs comme la Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement (AFD), l'USAID ou la Banque Islamique de Développement (BID). En effet, l'Union Européenne et l'AFD, avec des ressources du Fonds Fiduciaire d'Urgence pour la stabilité, la lutte contre les causes profondes et les déplacés en Afrique, travaillent ensemble pour professionnaliser les jeunes et les professionnels du secteur dans la filière transport-logistique-portuaire. A cet effet, un centre de formation d'excellence sera créé et formera jusqu'à l'année 2021 près de 5,000 jeunes dans les métiers de la filière afin de les insérer dans les entreprises du secteur. En plus, l'USAID prévoit de former 40,000 jeunes sur cinq ans et de faciliter leur intégration dans le monde de l'emploi soit en créant des ponts avec les entreprises, soit grâce à un mécanisme d'appui à l'auto-entreprenariat. La Banque Mondiale, avec le financement du Fonds Fiduciaire Japonais de Développement Social, est en train de donner des formations de base et lancer des concours de plans d'affaires pour les jeunes, ainsi qu'intégrer des femmes dans la chaîne de valeur de l'artisanat à Djibouti et dans les chefs-lieux des régions. Dans le même domaine, la BID financera une étude de faisabilité pour créer un village artisanal à Djibouti.

### *Contribution du SNU et effet attendu*

Dans ses interventions pays pour la réalisation des objectifs et cibles à l'horizon 2030, en particulier les ODD 1, 8 et 9, en lien avec l'appui des recommandations formulées lors du second cycle de revue de Examen Périodique Universel (EPU) des droits de l'homme de Djibouti (2013), le SNU va apporter son appui au Gouvernement dans sa vision et ses ambitions à moyen terme à travers le renforcement des capacités des institutions publiques aussi bien pour la collecte, l'analyse et l'exploitation des données que pour la conception, élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action de l'emploi sur la base de la politique nationale de l'emploi (2014-2024). Un accent particulier sera mis sur l'employabilité des personnes vulnérables, particulièrement les jeunes filles et garçons, à travers la promotion de la formation professionnelle et le soutien pour accéder à un emploi ou pour créer de nouvelles entreprises. Cela impliquera, entre autres, la promotion des métiers écologiquement durables encore inexplorés qui pourraient générer des revenus pour de nombreuses travailleuses, comme par exemple ceux liés à la pêche et l'aquaculture (crevettes, crabes, moules, huîtres), et la

revitalisation des Centres de Développement Communautaire (CDC) en tant que pôles de création d'emplois.

Par sa réalisation, l'Effet 1 permettra au Gouvernement de créer des opportunités de génération de revenus pour les personnes les plus vulnérables et de réduire les disparités sociales qui pourraient éventuellement constituer un obstacle à la paix sociale et la stabilité politique dans une région en proie à des tensions sociopolitiques et guerres civiles.

## PS2/RENFORCEMENT DE SERVICES SOCIAUX ET DEVELOPPEMENT HUMAIN INCLUSIF

La priorité stratégique 2 gravite au cœur de quatre effets attendus qui sont axés sur les secteurs et services sociaux. Le premier vise le secteur de l'éducation et de la formation. Le second vise la santé, la nutrition, l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Le troisième se focalise sur la protection des personnes vulnérables. Le quatrième est axé sur la protection sociale.

**Effet 2 : ÉDUCATION, FORMATION ET EMPLOYABILITÉ :** D'ici 2022, Djibouti dispose d'un système éducatif qui équipe les populations cibles (particulièrement les filles et les femmes) avec les outils, compétences et connaissances techniques adaptés au marché du travail et au besoin de développement économique et social du pays en lien avec le nouvel agenda 'Education 2030'.

### *Les Défis*

Le Bilan Commun de Pays a relevé que l'éducation a beaucoup progressé. La loi sur le système éducatif a institué en l'an 2000 un enseignement fondamental gratuit et obligatoire pour les filles et garçons âgés de 6 à 16 ans. Toutefois, même si des progrès très importants ont été réalisés, l'éducation inclusive pour tous est loin d'être réalisée. La parité fille/garçon n'est pas atteinte, et affecte les filles en milieu rural en particulier. La problématique de non scolarisation et de l'abandon scolaire se pose avec acuité et nécessite une réponse adéquate pourvue de ressources suffisantes et soutenue dans le temps. Le défi des enfants hors du milieu scolaire demeure d'une importance cruciale. Les orphelins et enfants vulnérables dont les enfants de rue, les réfugiés, les migrants, et les enfants porteurs de handicaps sont parmi ceux qui sont privés d'éducation. Il en est de même pour la grande majorité des enfants nomades. Les enfants réfugiés, parmi lesquels seulement 43% sont scolarisés, suivent actuellement un curriculum éducatif en anglais qui n'est pas reconnu par le Gouvernement. Le taux d'alphabétisation des adultes, hommes et femmes, reste également inférieur à la moyenne. La situation des réfugiés est aussi un défi, car aucun réfugié ne suit le programme national d'éducation jusqu'à présent. Toutefois, on estime que la promesse de son Excellence le Président de la République, lors du Sommet de New York en Septembre 2016, d'inclure les réfugiés dans le système éducatif national est une ouverture importante pour tout progrès dans ce volet. Les dépenses publiques du secteur de l'éducation sont insuffisantes, et représentent en moyenne 8% du PIB et 19,2% des dépenses courantes de l'État, dont en grande partie destinée au fonctionnement du système éducatif. Dans le Plan d'Action de l'Éducation 2017-2019, le gap de financement est estimé à 13% du budget total et concerne notamment les investissements dans la construction de salles de classe qui sont essentiels au développement du secteur. La qualité et la performance du système éducatif avec un faible taux d'achèvement du cycle primaire, l'insuffisance des acquis scolaires, un fort taux de transition entre les différents cycles d'enseignement et la faible adéquation de la formation technique et professionnelle aux besoins du marché du travail constituent d'autres défis.

Le secteur privé, qui est en plein développement à Djibouti, n'est pas encore impliqué dans le secteur de l'éducation en dehors de l'appui apporté par la chambre de commerce à la formation professionnelle. Un partenariat plus solide devrait être bâti dans les années à venir avec ce secteur.

### *Rôle de l'Etat*

Sachant que les faiblesses du système éducatif djiboutien représentent un frein essentiel au développement économique et social, l'Etat va accélérer les réformes du secteur en s'inscrivant dans

les orientations tracées par le Schéma Directeur de l'Éducation (2010-2019) et par le plan d'Action 2017-2019. Dans le cadre de la SCAPE, l'État visera à satisfaire les impératifs de court et moyen termes relatifs à l'amélioration de la couverture scolaire, à consolider les résultats déjà obtenus en matière d'équité et à corriger les faiblesses de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. L'État comblera à moyen terme le déficit en ressources humaines qualifiées et garantira l'insertion professionnelle des jeunes formés sur le marché de l'emploi. La stratégie de l'État reposera en fait sur l'accès, l'équité, la qualité, l'efficacité et la pertinence, ainsi que sur les capacités institutionnelles et le partenariat.

### *Rôle de la société civile*

La société civile participera à la sensibilisation de la population au droit à la scolarisation obligatoire et à la lutte contre l'analphabétisme. Les associations et ONG conduiront des plaidoyers pour la réduction des inégalités en matière d'accès à une éducation de qualité et à la formation professionnelle et participeront activement dans le cadre des programmes d'éducation inclusive et d'éducation non formelle. Les médias, en tant que composante de la société civile, prendront part à la sensibilisation des adolescents et jeunes à l'éducation citoyenne, à la paix et à la non-violence, ainsi qu'à la lutte contre le VIH/SIDA et au développement inclusif et durable.

### *Rôle des partenaires techniques et financiers*

L'appui à l'éducation et la formation font partie de la contribution des partenaires techniques et financiers. Les initiatives de la Banque Mondiale visent à renforcer les capacités institutionnelles en vue d'améliorer la gestion du système éducatif et améliorer l'environnement d'apprentissage et les pratiques pédagogiques des enseignants dans les trois premières années de l'enseignement primaire, à travers la construction d'écoles et centres de formation et des investissements dans la formation des enseignants et l'évaluation des élèves. Dans la même ligne, la BID focalise ses efforts au niveau secondaire, avec la construction de collèges et l'élaboration de manuels pédagogiques. L'AFD soutient la réforme en cours dans l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle, ainsi que l'intégration du renforcement de l'enseignement en français. Cette intervention appuie la réforme de l'enseignement général, la mise en place du baccalauréat djiboutien et la stratégie de formation initiale et continue des enseignants ; vise à réformer les curricula pour qu'ils répondent aux besoins en compétences à long terme des entreprises, avec la création d'un partenariat public-privé vise à développer des formations qualifiantes qui répondent aux besoins à court terme des entreprises et facilitent l'insertion des jeunes peu qualifiés ; et contribue à la construction de lycées techniques. Enfin, l'intervention de l'Union Européenne pour réduire les inégalités de genre prévoit des activités pour promouvoir la scolarisation des jeunes filles.

### *Contribution du SNU et effet attendu*

En s'engageant au côté de l'État dans la mise en œuvre du Plan d'Action de l'éducation 2017-2019 et dans la perspective d'atteindre les objectifs et cibles de l'ODD 4 à l'horizon 2030, le SNU va continuer à appuyer les réformes du secteur de l'éducation, en faisant en sorte que tous les enfants en âge scolaire, ainsi que les jeunes et adultes aient accès à une éducation formelle ou non-formelle de qualité qui inclut la formation technique et professionnelle leur permettant d'acquérir des compétences nécessaires à l'obtention d'un emploi. En lien avec les recommandations de l'EPU acceptées par Djibouti dans le second Cycle de Revue, le SNU appuiera le gouvernement dans la réduction des inégalités dans l'accès aux opportunités éducationnelles à tous les niveaux, spécialement pour les femmes et les jeunes filles y compris dans les zones rurales. Une attention particulière sera accordée à la participation des filles et des adolescents notamment en milieu rural. Pour ce faire, le SNU appuiera l'accès des enfants à l'enseignement préscolaire tout en leur permettant d'achever leur scolarité fondamentale (primaire et moyen) obligatoire. Le SNU renforcera également les capacités et compétences des enseignants de tous les cycles d'enseignement, y compris celui de l'enseignement technique et professionnel, à travers des modules de formation portant sur la pédagogie et la didactique, afin qu'ils puissent dispenser une éducation et une formation de qualité.

Le SNU appuiera aussi les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle des jeunes et adultes y compris les filles et les femmes par le biais des modules de formation dispensés dans les Centres de Développement Communautaires (CDC) et au sein du Centre d'Action Sociale et d'Autonomisation des Femmes (CASAF), en vue de leur faire acquérir des compétences nécessaires leur permettant de s'insérer dans la vie active. Par ailleurs, le SNU contribuera à faire acquérir des connaissances à tous les élèves, adolescents et jeunes, par le biais des formations dispensées dans les établissements scolaires primaires, secondaires et à l'Université, y compris au sein des centres de formation et les CDC, afin qu'ils puissent promouvoir l'égalité de genre, la culture de la paix et de non-violence, ainsi que la lutte contre le VIH/Sida et le développement inclusif et durable.

Une fois atteintes, Les populations vulnérables, notamment les femmes et les filles en milieu rural, les adolescents et jeunes, ainsi que les adultes réaliseront leurs droits à l'éducation et à la formation à l'échelle du pays. L'Effet 2 aura un impact positif sur le développement humain inclusif par la réduction des inégalités et par l'amélioration de l'accès de tous les enfants à l'éducation, à la formation technique et professionnelle, ainsi qu'à la culture citoyenne, notamment dans les régions défavorisées et en particulier en milieu rural. Les enfants orphelins, les nomades, les réfugiés et les migrants bénéficieront d'une éducation plus adaptée à leurs besoins. Les enfants ayant abandonné l'école, ainsi que les adultes auront de nouvelles opportunités pour se former et accéder à un emploi décent. Une éducation de qualité fournissant aux adolescents et jeunes les compétences nécessaires à l'employabilité et à la construction de la société est essentielle mais il faudrait que ces adolescents et jeunes trouvent sur le marché des opportunités d'emplois décents.

L'Effet 2 aura un impact positif sur la construction d'un partenariat solide et efficace entre le Gouvernement, le secteur privé et la société civile pour la réalisation du droit à une éducation de qualité pour tous à Djibouti.

**Effet 3 : SANTÉ, NUTRITION, EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT** : L'accès aux services sociaux de base des populations et des groupes les plus vulnérables en particulier est amélioré

### *Les Défis*

Les efforts du Gouvernement ayant pour objectif d'assurer la survie et le développement des enfants, ceux-ci font face à des défis, notamment en matière de nutrition. Le taux de malnutrition aigüe globale est au-delà du seuil d'urgence de 10% dans toutes les régions du pays. Sur le plan de la santé et du bien-être, malgré les progrès remarquables accomplis au cours des cinq dernières années, des inégalités persistent en matière d'accès aux soins. De nombreux enfants de moins de 5 ans meurent chaque année de causes qui pourraient être prévenues. Bien qu'une majorité de femmes aient accès aux soins de santé de base, il s'avère que des besoins non satisfaits perdurent encore comme la demande en matière de planification familiale. La mortalité maternelle reste élevée. La bataille contre les maladies infectieuses est loin d'être gagnée. Le VIH/Sida touche le pays en tant qu'épidémie généralisée. Plusieurs centaines de personnes meurent chaque année de la tuberculose et les cas de paludisme ne cessent d'augmenter. L'atteinte de la couverture sanitaire universelle requiert un système de santé performant dans toutes ses composantes. Si l'accès à l'eau potable en milieu urbain reste satisfaisant, il reste par contre insuffisant en milieu rural. Les pratiques de transport, conservation et traitement de l'eau, ainsi que les pratiques d'hygiène, comme le lavage des mains au savon, laissent parfois à désirer. L'utilisation de toilettes est une pratique encore limitée dans le milieu rural et l'accès à l'assainissement amélioré reste un défi pour le milieu urbain.

### *Rôle de l'Etat*

Dans le cadre de la SCAPE, l'Etat favorisera une gouvernance plus participative et plus transparente et mettra en place un système de santé plus équitable et plus performant. Il contribuera à la réduction des inégalités territoriales en corrigeant les disparités d'offre constatées entre la capitale et les régions de l'intérieur. Un accès universel à des services de santé de qualité sera assuré pour satisfaire les besoins de la population. L'accent sera notamment mis sur la santé de la mère et de l'enfant et la réduction de la morbidité, de la mortalité maternelle, néo natale et infanto juvénile et la lutte contre

le paludisme, le VIH/SIDA et la tuberculose. L'accès des adolescents et jeunes à la santé sexuelle et reproductive sera amélioré.

### *Contribution de la société civile*

La société civile contribuera à la mise en œuvre des interventions de sensibilisation de la population en matière de santé maternelle et infantile, de nutrition, de santé de la reproduction, de promotion du mode de vie sain, d'hygiène et assainissement, et de prévention des maladies transmissibles dont le paludisme, le VIH/Sida et la tuberculose. Les associations et ONG plaideront pour la réduction des inégalités dans l'offre de soins et participeront activement dans le cadre des programmes de santé communautaire et les actions de prévention. En matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement, elles sensibiliseront les communautés, notamment celles avec accès limité aux informations et à la communication, aux pratiques d'hygiène clés relatives au transport et stockage de l'eau potable, l'hygiène corporelle dont le lavage des mains et l'utilisation des latrines, ainsi qu'à l'hygiène du milieu. Elles apporteront aussi leur appui au renforcement et encadrement des communautés pour la maintenance et la protection des ouvrages d'eau et d'assainissement.

### *Contribution des partenaires techniques et financiers*

La Banque Mondiale, la Banque Islamique de Développement, la Banque Africaine de Développement et l'Agence Française de Développement ont mis l'amélioration des conditions de santé des populations les plus vulnérables au centre de leurs portefeuilles. Le BID et l'AFD ont alloué des ressources significatives pour les prochaines années afin de renforcer les services de santé maternelle et infantile, avec la création d'un centre de référence mère-enfant, l'extension des services d'urgence des centres hospitaliers de l'agglomération de Djibouti et la construction de nouveaux centres dans les hôpitaux des chefs-lieux dans les cinq régions du pays. La Banque Mondiale appuiera ses efforts de transformation de la structure de soins de santé, et continuera à consolider l'approche de « financement basé sur les résultats » pour améliorer l'utilisation des services de santé de qualité pour la santé maternelle et infantile et les maladies transmissibles. De l'autre, un nouvel hôpital de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale sera construit et un appui institutionnel et technique pour la mise en place et le fonctionnement de l'hôpital sera fourni, y compris la formation des cadres médicaux, avec des ressources de la BID et de la BAD. Le nouvel hôpital doit se situer au sommet de la pyramide sanitaire djiboutienne et contribuera à réduire le nombre d'évacuations à l'étranger des malades pour des soins spécialisés. En plus, la BID est en train de financer des interventions spécialisées, comme un centre de radiothérapie moderne dans la ville de Djibouti, ainsi que la réduction des barrières au traitement de cataractes, avec une augmentation des chirurgies ophtalmologiques, la formation de médecins spécialistes et l'achat d'équipement spécialisé.

La lutte contre la malnutrition et, surtout l'accès amélioré à l'eau et l'assainissement, concentrent une grande partie des interventions des partenaires techniques et financiers. La lutte contre la malnutrition est au cœur des efforts pour doter le pays d'un système de filets sociaux de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne pour augmenter la résilience des populations en milieu rural. L'accès amélioré à l'eau et l'assainissement est au centre des stratégies de coopération de l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement. A cet effet, en plus des interventions phare en cours à l'agglomération de Djibouti comme la mise en œuvre d'une usine de dessalement de l'eau de mer ou le programme d'investissement pour l'assainissement liquide et la gestion des déchets solides, une nouvelle vague d'investissements pour améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement en milieu rural et urbain est en cours de préparation. Ces efforts sont complétés par le Fonds Arabe de Développement qui financera une troisième phase de réhabilitation et d'extension du système d'alimentation en eau potable à la ville de Djibouti. Toutes les interventions visant à augmenter la résilience des communautés rurales financées par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Islamique de Développement et le Fonds International de Développement Agricole constituent une composante d'accès à l'eau.

### *Contribution du SNU et effet attendu*

Tout en appuyant le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique de santé pour assurer l'accès universel à des services de santé de qualité, et accepté par le Gouvernement comme recommandation de l'EPU, le SNU contribuera à améliorer les conditions de vie des populations, en particulier celles des groupes les plus vulnérables. Il contribuera notamment à améliorer toutes les formes de malnutrition des enfants et à satisfaire les besoins nutritionnels des femmes enceintes ou allaitantes et portera une attention particulière sur l'amélioration de la santé de la mère, ainsi que du nouveau-né et de l'enfant de moins de cinq ans. Le SNU interviendra également dans la prévention et la prise en charge des personnes atteintes du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme et renforcera l'accès des populations, et notamment des adolescents et jeunes, aux services et soins de santé sexuelle et reproductive, ainsi qu'à l'information et l'éducation relative à la planification familiale. Le SNU appuiera aussi le Gouvernement en matière de couverture sanitaire universelle donnant accès aux services de santé, aux médicaments<sup>13</sup> et aux vaccins essentiels, sûrs et de qualité, à coût abordable, notamment en protégeant les personnes les plus pauvres et vulnérables des dépenses de santé à leur charge. Le SNU contribuera par ailleurs à renforcer le système d'information sanitaire. Enfin, le SNU contribuera à améliorer l'accès des populations à l'eau potable à coût abordable, ainsi qu'à des services d'hygiène et assainissement adéquats, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

L'Effet 3 aura un impact positif sur les conditions de vie des populations, en particulier des groupes les plus vulnérables, notamment dans les régions défavorisées et en milieu rural. Les enfants seront mieux nourris et les différentes formes de malnutrition seront de mieux en mieux traitées. Les populations bénéficieront d'une couverture sanitaire par des services de santé plus intégrés, plus accessibles, de meilleure qualité et plus abordables. Elles auront également un meilleur accès à l'eau, hygiène et assainissement. Les adolescents et jeunes auront un meilleur accès à la santé sexuelle et reproductive, ainsi que des connaissances essentielles en matière de planification familiale. Les populations vulnérables, notamment les femmes et les enfants, réaliseront ainsi leurs droits à la santé et au bien-être sur toute l'étendue du territoire.

**Effet 4 : PROTECTION DES GROUPES VULNÉRABLES** - Les institutions publiques en charge de la protection sont renforcées et développent des politiques de protection juridique et d'assistance en faveur des populations vulnérables

### *Les Défis*

Le Bilan Commun de Pays a révélé que les orphelins et enfants vulnérables comme les enfants de rue, qui le plus souvent ne disposent pas d'un certificat de naissance, sont privés d'éducation et par conséquent de protection. De même, les femmes qui représentent près de 51% de la population du pays occupent une position toujours défavorable par rapport aux hommes résultant de la coexistence d'une société moderne à côté d'une société patriarcale où les droits coutumiers et religieux occupent encore une place prépondérante. Ce qui explique que les mesures prises par le Gouvernement n'ont pas été suffisantes à long terme pour protéger les femmes contre les pesanteurs sociales, les violences fondées sur le genre, y compris les mutilations génitales féminines ou pour éliminer les pratiques traditionnelles néfastes. Le Bilan Commun de Pays a relevé aussi que Djibouti sert de plus en plus de lieu de transit pour les flux migratoires mixtes. La plupart des migrants irréguliers qui passent par Djibouti sont d'origine éthiopienne. Ils sont de plus en plus nombreux ces dernières années. Ils cherchent à se rendre dans les pays du Golfe en passant par le Yémen malgré le conflit qui y a éclaté en 2015, mais une population migrante importante en situation irrégulière vit également à Djibouti. Par ailleurs, Djibouti accueille aussi des réfugiés. Ils étaient plus de 25,000 personnes en 2016 dont 4,200 demandeurs d'asile qui sont venus principalement du sud et du centre de la Somalie, de l'Éthiopie et de l'Érythrée et qui ont fui les conflits et la violence dans leurs pays d'origine. Ces réfugiés

<sup>13</sup> Le SNU contribuera à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'usage rationnel des médicaments de qualité et des moyens de diagnostic.

sont installés dans deux camps à Ali Addé et Holl-Holl dans la région d'Ali Sabieh. Par ailleurs, près de 3,500 réfugiés yéménites vivent à Djibouti dont plus de 1,400 sont installés au camp de Markazi dans la région d'Obock. Une grande partie des enfants-réfugiés nés à Djibouti-ville n'ont pas obtenu de certificats de naissance. Cette situation sera améliorée grâce à l'application de la loi sur les réfugiés qui a été approuvée en Janvier 2017.

### *Rôle de l'Etat*

Le Gouvernement a promulgué la loi portant Code de protection juridique des mineurs en mai 2015. Il a promulgué aussi la loi portant sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants en mars 2016. L'Etat a également promulgué la loi portant statut des réfugiés en République de Djibouti en janvier 2017. Ces différentes lois reflètent clairement la volonté du Gouvernement en faveur de la protection des personnes vulnérables dans le pays.

### *Contribution de la société civile*

Les organisations de la société civile, dont en particulier les associations et ONG contribueront à apporter leur assistance aux enfants orphelins et vulnérables dont les enfants de rue, les mineurs non accompagnés et les réfugiés ainsi que les victimes de traite en particulier. Elles participeront également à la sensibilisation des populations dans la lutte contre les violences fondées sur le genre, les pratiques traditionnelles néfastes dont en particulier les mutilations génitales féminines.

### *Contribution des partenaires techniques et financiers*

Cet effet est probablement le moins ciblé par le portefeuille d'interventions des partenaires techniques et financiers. La problématique des réfugiés à Djibouti est abordée indirectement par la Banque Mondiale avec une intervention pour la période 2016-2021 qui vise à améliorer l'accès aux services sociaux de base, d'augmenter les opportunités économiques, et de renforcer la gestion environnementale pour les communautés accueillant des réfugiés à Ali Addé, Holl-Holl et Obock. En outre, l'Union Européenne financera une intervention visant à réduire le taux de Mutilations Génitales Féminines (MGF) à travers la vulgarisation des droits fondamentaux des femmes, l'organisation des conférences et des débats sur les droits humains, les violences et les MGF avec la participation des leaders religieux, des politiques, du corps universitaire et sanitaire, la sensibilisation et mobilisation de la population rurale, et le renforcement du réseau associatif de lutte contre les MGF, y compris les capacités des associations sur le plan juridique. En outre, l'intervention renforcera l'observatoire de genre du Ministère de la Femme et de la Famille.

### *Contribution du SNU et effet attendu*

En vue de renforcer cette volonté du Gouvernement, le SNU aidera le Gouvernement à développer et à mettre en œuvre des politiques de protection juridique et d'assistance aux personnes vulnérables. Il contribuera notamment à la mise en application d'un cadre de protection des personnes vulnérables, y compris les migrants et les réfugiés, et faire en sorte que leur accès aux services de protection et d'accompagnement soit amélioré. Le SNU apportera aussi sa contribution dans la lutte contre les violences fondées sur le genre et la traite des personnes. Il interviendra notamment en faveur de l'abandon total des pratiques traditionnelles néfastes dont les mutilations génitales féminines. Le SNU interviendra également dans la protection et l'assistance des enfants orphelins et vulnérables dont les enfants de rue et mineurs non accompagnés.

La réalisation de l'Effet 4 impactera positivement la réduction de la vulnérabilité et des inégalités. Les femmes et enfants, ainsi que les migrants, les réfugiés et les victimes de traite jouiront de leurs droits à la protection et l'accès aux services sociaux de base. Les femmes et les filles seront mieux protégées contre les violences dont les mutilations génitales féminines. Tous les groupes vulnérables bénéficieront des effets positifs des politiques publiques conçues sur la base de données probantes et reflétant, par l'évidence, les besoins spécifiques de ces groupes.

**Effet 5 : PROTECTION SOCIALE** -Les populations les plus vulnérables accèdent à un système de protection sociale inclusive.



## *Les Défis*

Malgré la bonne tenue des indicateurs macro-économiques, la très forte prévalence des situations de pauvreté, consécutives au niveau élevé du chômage et de l'inflation, a largement impacté les populations les plus vulnérables, tant au niveau des zones rurales que périurbaines de la capitale. Les différentes études<sup>14</sup> réalisées par la Direction de la Statistique et des Études Démographiques (DISED), suivies de la mise en place du registre commun du Secrétariat d'Etat Chargé des Affaires Sociales (SEAS)<sup>15</sup> ont permis une meilleure identification des populations démunies et des groupes vulnérables. A cet égard, le registre national social contient toutes les données relatives aux bénéficiaires recueillies pendant les différentes enquêtes et constitue un outil important pour l'identification et le ciblage des bénéficiaires éligibles aux différents projets d'assistance sociale.

Malgré les baisses enregistrées pour l'ensemble, les incidences de la pauvreté sont restées très élevées à Djibouti-ville et dans le reste du pays. L'incidence de la pauvreté était de 44,5% et celle de la pauvreté globale de 62,5%. Il existe des groupes parmi les plus pauvres qui ont une situation particulièrement précaire, comme les personnes handicapées, qui constituent un groupe vulnérable « invisible » qui a reçu très peu d'attention et de soutien jusqu'à présent.

Ainsi, malgré son caractère transversal, la pauvreté en zone rurale a conduit à des situations alarmantes (plus de trois ruraux sur quatre vivent dans une extrême pauvreté). Pour venir en aide à ces populations et faire face à la situation qui devenait récurrente, des réponses d'urgence ont été mises en place par les institutions publiques, les partenaires au développement, ainsi que les ONG. Ces interventions ont conduit à la nécessité de mettre en place un système de protection sociale plus à même d'apporter des réponses pérennes et permettre aux populations vulnérables des voies de sortie par le haut par un retour à l'activité socioéconomique.

## *Rôle de l'Etat*

Conscient de la vulnérabilité d'une partie de plus en plus importante de la population, le Gouvernement a adopté une politique nationale de protection sociale déclinée en une stratégie nationale appelé « Filets sociaux de sécurité » pour la période 2013-2017. Cette stratégie, destinée aux populations vulnérables qui ont échappé aux systèmes classiques de sécurité sociale (notamment dans les zones périurbaines les plus marginalisées et dans les milieux ruraux les plus isolés), vise à soutenir la résilience des ménages pauvres, développer la productivité en investissant dans le capital humain et les opportunités pour rompre avec le cycle intergénérationnel de la pauvreté. Le programme consiste à renforcer l'approche systémique de la protection sociale en prenant en compte l'éducation, la santé et le développement du marché du travail. En outre, le Gouvernement a lancé en décembre 2014, l'Assurance Maladie Universelle (AMU) qui garantit aux plus démunis l'accès aux soins et leur permet de ne pas tomber dans la pauvreté extrême.

## *Contribution de la société civile*

La place de la société civile s'avèrera décisive dans la protection sociale des populations vulnérables en raison de la multitude d'ONG nationales et internationales qui sont actives sur le terrain. Le développement des communautés de base et des coopératives dans les zones rurales et périurbaines permettra aussi une plus grande organisation des communautés pour s'adapter aux multiples contraintes et chocs rencontrés.

## *Contribution des partenaires techniques et financiers*

Le renforcement du système de protection sociale est un des domaines qui va bénéficier d'une attention redoublée par les partenaires techniques et financiers. En effet, à partir du travail de renforcement des filets sociaux démarré en 2013 par la Banque Mondiale, les politiques de protection

---

<sup>14</sup>Il s'agit des études relatives au profil de la pauvreté, l'enquête budget-consommation et les nouveaux seuils de pauvreté réalisées en 2012 et 2013.

<sup>15</sup>Le registre social des bénéficiaires des programmes ou des bénéficiaires potentiels existe déjà au niveau du Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales (SEAS). L'extension et la mise à l'échelle de ce registre est en cours.

sociale ont vu augmenter les ressources allouées par les bailleurs, avec de nouveaux financements de la Banque Mondiale et la préparation de nouvelles interventions par l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement. Ces efforts vont contribuer à augmenter la couverture du système de protection sociale naissant. Ces projets bénéficieront des résultats de la nouvelle enquête djiboutienne auprès des ménages, financée par la Banque Mondiale, dont les premiers résultats sont prévus pendant le deuxième semestre de 2017, ainsi que d'une assistance technique de la Banque Mondiale pour formuler la nouvelle stratégie de protection sociale.

### *Contribution du SNU et effet attendu*

Dans ses interventions en faveur du pays et dans l'atteinte de l'horizon 2030, le SNU va apporter sa contribution à la mise en place d'un dispositif de protection sociale permettant un accès équitable aux populations les plus vulnérables. Ces interventions devront permettre une bonne articulation entre le niveau stratégique et le niveau opérationnel de la politique de l'Etat. L'actuelle stratégie de filets sociaux prendra fin en 2017 et une nouvelle devra être pensée à très court terme pour permettre son opérationnalisation au cours de la période 2018-2022. L'appui du SNU portera sur le renforcement des capacités au niveau conceptuel de l'institution en charge du pilotage de la protection sociale. Le SNU soutiendra également la formulation et la mise en œuvre d'une politique nationale visant à promouvoir les droits des personnes handicapées.

Au niveau opérationnel, la multitude des interventions non coordonnées conduit à des situations d'inefficience au regard de la pauvreté qui a pris de l'ampleur dans le pays. A cet effet, le SNU contribuera à la dissémination du registre commun<sup>16</sup> répertoriant les ménages vulnérables, faire un plaidoyer auprès des tiers sur l'utilisation de ce registre débouchant sur l'amélioration de la qualité des interventions et permettant à chaque prestataire un meilleur ciblage en fonction de ses domaines d'intervention. Le SNU accompagnera enfin Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales dans le processus de coordination du groupe de partenaires de la protection sociale tant au niveau technique qu'au niveau opérationnel.

Une fois atteint l'Effet 5 permettra d'améliorer la protection et le quotidien des groupes les plus vulnérables à travers des interventions ciblées. L'exclusion et la fracture sociale, contrairement à la stabilité politique pour un pays qui se veut émergent, pourraient être plus réduites.

## **PS3/RENFORCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INSTITUTIONS DE LA BONNE GOUVERNANCE**

La priorité stratégique 3 vise globalement l'obtention d'un effet unique, celui de la bonne gouvernance.

**Effet 6 : BONNE GOUVERNANCE** -Les institutions et acteurs nationaux et locaux de la bonne gouvernance assurent la gestion efficace, efficiente et transparente des ressources publiques pour le développement inclusif et équitable

### *Les Défis*

Il est important de souligner que le pays a enregistré d'énormes progrès en matière de gouvernance à tous les niveaux<sup>17</sup>. Cependant, le Bilan Commun de Pays a relevé d'importants défis en matière de bonne gouvernance qui constituent des enjeux pour les cinq prochaines années. Dans le domaine de la gouvernance économique et financière, le diagnostic a mis en lumière les initiatives gouvernementales qui ont abouti à une amélioration du contexte macroéconomique et une gestion

<sup>16</sup> Le registre social des bénéficiaires des programmes ou des bénéficiaires potentiels existe déjà au niveau du Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales (SEAS). L'extension et la mise à l'échelle de ce registre est en cours.

<sup>17</sup> Cela se reflète également dans une augmentation nationale de 2,3 points au cours de la dernière décennie dans la catégorie 'Overall Governance' de l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine.

efficace et transparente des finances publiques en dépit d'une pauvreté persistante au niveau de Djibouti ville et des régions<sup>18</sup>.

Par rapport à la gouvernance administrative, les résultats escomptés ne sont pas encore atteints malgré la réforme du service public entreprise à travers le Secrétariat Exécutif chargé de la Réforme Administrative afin de moderniser le cadre de la gestion des ressources humaines et l'instauration d'une culture de résultat. En outre, les systèmes statistiques ne sont pas toujours suffisamment fiables, ce qui pose le problème d'utilisation des données pour la prise de décision à différents niveaux auquel le Gouvernement a essayé de remédier à travers la création en 2013 d'un Commissariat au Plan chargé des Statistiques, afin d'améliorer les capacités de planification stratégique et de suivi et évaluation au niveau national et local en prenant suffisamment en compte les dynamiques existantes au niveau régional.

En matière de gouvernance locale et de la décentralisation, la mise en œuvre de la politique de décentralisation quasi absente, notamment en ce qui concerne le transfert de compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) sera le défi majeur du Ministère Délégué chargé de la Décentralisation (créé en mai 2016), afin que les CTD disposent de capacités et de compétences pour délivrer des services publics locaux.

En ce qui concerne la gouvernance de l'environnement, les principaux défis subsistent dans la définition des politiques et stratégies d'action, l'établissement de régimes de protection et le suivi et l'application de la réglementation.

S'agissant des politiques et structures nationales mises sur pied pour la promotion et la protection des droits de l'homme et du genre, elles sont existantes et opérationnelles, mais elles manquent d'accompagnement et d'appui technique importants non seulement au niveau de l'organisation mais aussi au niveau de l'application même du cadre normatif qui les régit. Quant aux associations et organisations non gouvernementales de la société civile, leurs capacités de gestion et d'administration s'avèrent très insuffisantes. Sur le plan de l'accès universel à la justice, l'aide juridique introduite en 2011 permet à la population pauvre d'en bénéficier et d'être assistée juridiquement. Elle s'étend aux affaires criminelles ainsi qu'aux demandes civiles de dommages et intérêts résultant d'incidents de violences. Cependant, compte tenu des normes sociales en vigueur, les incidents de violence familiale<sup>19</sup> sont généralement traités dans les contextes familiaux ou traditionnels plutôt que dans le système juridique formel. Par ailleurs, l'accès à la justice est limité pour les femmes en raison de leur taux d'analphabétisme élevé, du manque d'informations sur leurs droits et de l'absence d'une assistance juridique adaptée à leurs besoins, et il y a très peu de divorces qui sont initiés par les femmes<sup>20</sup>. Il en va de même concernant la pratique des MGF qui perdure en raison de la persistance des croyances culturelles et coutumières.

### *Rôle de l'Etat*

Le pilier 2 de la « Vision, Djibouti 2035 » et l'axe 3 de la SCAPE/2015-2019 visent la bonne gouvernance et le renforcement des capacités des institutions et s'alignent avec la réalisation de l'ODD 16 et de l'ODD 17 à l'horizon 2030. Dans le cadre de la SCAPE, le Gouvernement djiboutien s'attèle déjà à améliorer les pratiques et principes de la bonne gouvernance et à renforcer les capacités des acteurs nationaux et locaux, tout en mettant l'accent sur l'efficacité et l'efficience des politiques publiques, la mise en place d'un Etat de droit et des institutions fortes, la participation de toutes les composantes de la nation à la bonne gouvernance et la protection des droits fondamentaux. La volonté nationale de promouvoir l'autonomisation des femmes a entraîné l'adoption en 2011 d'une politique nationale du genre. En outre, l'un des dix objectifs de la Vision 2035 vise spécifiquement la réduction des inégalités dues au genre.

---

<sup>18</sup> Selon la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE/2015-2019).

<sup>19</sup> Selon le rapport de la CEDEF (2010).

<sup>20</sup> Selon le rapport de la CEDEF (2010).

### *Contribution de la société civile*

Les associations et organisations de la société civile contribueront à la diffusion de la culture des droits de l'homme en participant effectivement aux processus de préparation des rapports périodiques relatifs à la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux de droits. Leur contribution au niveau de la sensibilisation des populations à la participation au processus de conception et d'élaboration des programmes régionaux de développement, ainsi que leur intervention sur le terrain pour la mise en œuvre et le suivi et évaluation de ces programmes seront primordiales.

### *Contribution des partenaires techniques et financiers*

La vaste portée de cet effet, clé pour le développement du pays, ne se traduit pas en un portefeuille diversifié de projets des partenaires techniques et financiers. En effet, seulement la Banque Mondiale et l'Union Européenne ont alloué (ou sont en cours de le faire) des ressources pour faire face aux défis identifiés. A cet effet, la Banque Mondiale est en train de financer une intervention qui vise à améliorer certains domaines du climat des affaires de la République de Djibouti, aider la Banque Centrale à développer des infrastructures financières pour améliorer l'accès au financement, et à l'Agence de Promotion des Investissements (ANPI) à développer les outils nécessaires pour devenir une agence efficace dans la promotion des investissements et améliorer ses prestations de services au secteur privé. Egalement, la Banque a engagé des ressources pour formuler la 2<sup>ème</sup> Stratégie nationale de développement des statistiques et renforcer la production des comptes nationaux.

En ce qui concerne l'Union Européenne, il y aura une continuation des efforts visant à renforcer la Direction du Financement Extérieur, en tant qu'ordonnateur national de la coopération UE-Gouvernement de Djibouti, le Secrétariat Technique du Cadre de Dialogue, chargé de la mise en place du mécanisme de coordination de l'aide, et la Direction de l'Economie sur la chaîne planification-programmation-budgétisation-suivi-évaluation, ainsi qu'appuyer à la mise en place d'un cadre de bonne gouvernance des entreprises publiques. Egalement, l'Union Européenne envisage d'appuyer le Ministère de la Justice pour renforcer l'état de droit, avec, entre autres, l'automatisation de la chaîne pénale, l'actualisation de la législation, la facilitation de l'accès à la justice par la création d'une justice de proximité à Balbala et dans les chefs-lieux des régions, et le renforcement des capacités professionnelle des acteurs judiciaires. Egalement, et afin d'appuyer la société civile, il est prévu de mettre à jour le cadre juridique et institutionnel régissant la société civile afin de le rendre plus approprié pour l'action des organismes de la société civile et faciliter leur participation aux processus nationaux et sectoriels de dialogue et de concertation sur les politiques de développement dans les secteurs de l'eau et assainissement, de la sécurité alimentaire et de la bonne gouvernance. Enfin, un des dossiers les plus stratégiques est celui de l'appui à la décentralisation, la gouvernance et au développement local dans les 5 régions de Djibouti, actuellement en cours de formulation. Cette intervention renforcera les capacités du nouveau Ministère Délégué chargé de la Décentralisation et des conseils régionaux, et contribuera à la mise en œuvre des Plans de Développement Régionaux récemment approuvés par le Gouvernement.

### *Contribution du SNU et effet attendu*

Dans la poursuite des actions engagées par l'Etat, le SNU appuiera le Gouvernement en matière de bonne gouvernance et de renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux sur la base de ses avantages comparatifs. Le soutien dans ce domaine sera principalement axé sur les ODD 16 et 17, mais facilitera également l'intégration générale et la localisation de tous les ODD dans les cadres et les interventions nationaux. Le SNU contribuera notamment à renforcer les capacités des institutions chargées de la planification stratégique et gestion axée sur les résultats et surtout celles chargées de suivi et évaluation, afin de permettre aux responsables concernés de mieux procéder à la formulation et révision des stratégies, politiques, programmes et budgets basés sur les évidences. Le SNU renforcera aussi le cadre de dialogue de la coordination de l'aide pour une utilisation de ressources plus efficiente, efficace et transparente. Le SNU appuiera également l'intégration et la prise en compte des ODD au sein des mécanismes et processus nationaux à Djibouti, et renforcera les capacités de

production régulière de données désagrégées et d'analyse statistique intersectorielle pour la réalisation des priorités nationales de développement, afin de rendre le pays mieux à même de répondre aux défis existants et émergents de manière inclusive et participative. En outre, conformément aux recommandations de l'examen de l'EPU en 2013, l'SNU soutiendra le renforcement des capacités du CNDH et du gouvernement pour assurer le respect des normes établies Dans les Principes de Paris pour les institutions nationales des droits de l'homme, et autres instruments internationaux et régionaux. Ça inclut le renforcement des actions de plaidoyer, de suivi, d'analyse. De même, le SNU s'efforcera de renforcer la capacité des OSC à mener des actions de sensibilisation visant à améliorer leurs connaissances et compétences.

Il renforcera pareillement le mécanisme national de suivi et de reportage concernant les instruments internationaux de droits humains, y inclus à travers la Commission Nationale des Droits Humains, et contribuera à renforcer la dimension genre dans les politiques publiques en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Le SNU appuiera enfin le processus de décentralisation par le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions régionales et locales, y compris celles des médias, afin de favoriser un meilleur accès à l'information des populations.

A l'horizon 2022, les responsables des institutions nationales et locales de la bonne gouvernance et ceux chargés des droits de l'homme verront leurs capacités et compétences renforcées. Les institutions disposeront des données, politiques et stratégies sectorielles assorties d'un dispositif de suivi et évaluation performant. Elles disposeront également des structures et mécanismes de ciblage et de coordination en matière d'aide publique au développement. Le processus de décentralisation sera plus effectif. En somme, l'Effet 6 aura un impact positif sur la pratique de la bonne gouvernance et le suivi des recommandations du Comité des droits de l'homme des NU relatives à la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux de droits ratifiés par le pays.

## PS4/RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET PROMOTION DU DEVELOPPEMENT REGIONAL EQUITABLE

La priorité stratégique 4 se décline en deux effets, l'un concerne la résilience des communautés rurales et périurbaines, l'autre le développement régional. Les deux effets sont en quelque sorte liés de par le fait qu'un développement régional insuffisant engendre une faiblesse de la résilience des communautés face aux risques et aux chocs exogènes.

**Effet 7 : RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS** - Les moyens de subsistance des communautés rurales et périurbaines pauvres sont améliorés pour renforcer leur résilience face aux risques climatiques, aux chocs et à l'insécurité alimentaire.

### *Les Défis*

L'engagement du pays en faveur de la résilience est traduit par les Objectifs majeurs 3, 8 et 10 de la SCAPE/2015-2019 qui s'alignent avec la plupart de cibles des ODD 1, 2, 5, 6, 9, 10, 13 et 15. Toutefois, en dépit des efforts consentis dans l'atteinte de ces objectifs à moyen terme et long terme, le Bilan Commun de Pays a déjà mis en relief les difficultés rencontrées par le Gouvernement en matière de résilience. L'analyse de situation a mis en exergue la faiblesse de la résilience des communautés face aux risques climatiques et aux chocs exogènes. Cette faible résilience se traduit notamment par une insécurité alimentaire qui demeure préoccupante dans l'ensemble des régions du pays à l'exception d'une légère amélioration constatée dans la région d'Arta. Près de 130,000 personnes sont concernées par l'insécurité alimentaire (60% des ménages en milieu rural) dont près de la moitié en insécurité alimentaire chronique selon la dernière enquête sur la sécurité alimentaire des ménages<sup>21</sup>.

Dans la région de Dikhil et dans le sud-est de la région d'Ali-Sabieh la situation alimentaire a même connu une légère dégradation en raison de l'afflux des déplacés agropastoraux originaires des pays

<sup>21</sup> Food Security Monitoring report, PAM, Octobre 2016.

voisins et impactés par une sécheresse causée par le phénomène El Niño. La faible résilience des communautés rurales trouve explication dans le faible développement des régions dans lesquelles elles vivent et dans les conditions climatiques extrêmes (une pluviométrie faible et irrégulière et des températures et évapotranspiration élevées) qui prévalent à Djibouti, des conditions qui devraient d'ailleurs se détériorer à l'avenir selon les scénarios prévus dans le contexte de changement climatique global. Les populations périurbaines issues en règle générale des populations rurales très démunies et sans source de revenus stables du fait de leur changement de vie, elles possèdent quant à elles une faible résilience dû au chômage élevé et vivent dans des quartiers à haute concentration avec peu d'accès aux services sociaux de base dont à l'assainissement amélioré et l'eau potable.

À Djibouti, le défi de l'accès à l'énergie reste un obstacle majeur pour le développement du pays. Environ seulement 55% de la population a accès à l'électricité du réseau national et des disparités importantes existent entre les zones rurales et urbaines en termes d'accès aux services d'énergie modernes (à la fois pour l'éclairage et les systèmes de cuisson).

### *Rôle de l'Etat*

Au fait de la situation de grande vulnérabilité alimentaire et environnementale, dans laquelle se trouvent les régions et leurs populations, l'Etat s'est engagé dans des réformes en profondeur de l'environnement régional en mobilisant des contributions financières importantes. Ces réformes s'inscrivent dans le cadre des orientations tracées par plusieurs documents de planification. Ces documents peuvent être répartis en deux catégories.

La première catégorie comporte des documents relevant les impacts négatifs des changements climatiques et par ricochet de l'action anthropique sur l'environnement et présentant des mesures d'atténuation. Dans cette première catégorie, on peut placer des documents cadres tels que le Code de l'Environnement<sup>22</sup>, la Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques, la Deuxième Communication Nationale sur les Changements Climatiques<sup>23</sup>, la Contribution Prévues Déterminées au niveau National<sup>24</sup>, la loi portant création des Aires Marines et Terrestres Protégées, le Plan d'Action National pour l'Environnement, la Stratégie et le Plan d'Action National pour la Diversité Biologique<sup>25</sup> et la Stratégie Nationale sur les Changements Climatiques<sup>26</sup>.

La seconde catégorie de documents-cadre porte sur l'amélioration des conditions de vie des populations concernées et par conséquent sur celle de leur résilience face aux risques climatiques, aux chocs externes et à l'insécurité alimentaire via le développement du secteur primaire. Elle comprend le Plan National d'Investissement en Agriculture et Sécurité Alimentaire (2012-2017) remplacé par le Plan National d'Investissement en Agriculture et Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (2016-2020), le Programme de la Résilience à la Sécheresse et de Développement Durable dans les Pays de la Corne de l'Afrique, et la Stratégie de Gestion des Risques (2011).

La SCAPE/2015-2019 prend en compte l'ensemble de ces documents et dans son cadre, l'Etat s'efforcera d'atteindre les objectifs fixés en matière de développement régional durable et de résilience. Ces objectifs portent en priorité sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté en milieu rural. Pour les atteindre, l'Etat s'efforcera de mettre en place une sécurité

---

<sup>22</sup> Cet instrument joue un peu le rôle de police de l'environnement. Il s'applique également aux populations vivant dans les écosystèmes naturels concernés.

<sup>23</sup> Ces deux documents présentent la vulnérabilité des espaces et des sociétés djiboutiens aux impacts des changements climatiques ainsi que leurs besoins dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation à ces changements.

<sup>24</sup> Validée en octobre 2016, la CNPD est la base de la participation de Djibouti à l'Accord de Paris sur le climat en 2015. Cette contribution est guidée par les priorités nationales et reflète les capacités respectives, les circonstances nationales et les responsabilités du pays. Son objectif est de permettre d'encadrer et de clarifier la progression nationale dans la lutte contre le changement climatique pour la période 2020-2030.

<sup>25</sup> En cours de validation.

<sup>26</sup> Il s'agit du document de base dans la lutte contre les effets des changements climatiques à Djibouti. Il initie un certain nombre de mesures d'adaptation et de mesures d'atténuation des changements climatiques autour de 6 piliers sans oublier les populations vivant dans les écosystèmes menacés.

alimentaire durable dans le cadre d'une coopération régionale renforcée. Il consolidera parallèlement les capacités de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en lien avec la politique nationale de gestion des risques et des catastrophes. Il créera les conditions d'une sécurité alimentaire structurelle en lien avec les politiques et stratégies de développement local.

### *Contribution de la société civile*

La société civile, par le biais des communautés rurales, des associations des jeunes et des femmes, participera à la promotion et à la diffusion de bonnes pratiques en matière de changements climatiques, de prévention des risques et des chocs comme en matière de résilience et de durabilité. Elle plaidera également pour la réduction des inégalités liées au genre en matière d'accès aux ressources économiques. Elle apportera aussi son accompagnement aux populations pour une gestion rationnelle des ressources naturelles, dont l'eau.

### *Contribution des partenaires techniques et financiers*

Plusieurs bailleurs comme la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Islamique de Développement et l'Union Européenne sont en train de contribuer à renforcer la résilience au changement climatique et à l'insécurité alimentaire en milieu rural et périurbain. Il faut mentionner ici les efforts de mobilisation de ressources du Gouvernement qui ont permis d'attirer le financement de bailleurs non-traditionnels comme la banque de développement allemande (KfW).

Après un premier tour d'interventions pendant la période 2011-2015, ces bailleurs ont renouvelé leur compromis avec cette problématique prioritaire et une deuxième génération de projets qui visent à lutter contre la sécheresse et améliorer la résilience des communautés rurales des 5 régions du pays sera mise en œuvre pendant la période 2017-2022. Les projets partagent une approche commune qui considère la mobilisation des eaux de surface et conservation de sols, l'aménagement des parcours, la production du bétail et appuyant les petits jardins irrigués et la production fourragère, ainsi que l'amélioration et diversification des activités génératrices de revenus (y compris la pêche artisanal) et la promotion et formation de l'hygiène et la nutrition (voir effet 3). Pour sa réussite, toutes les interventions mettent l'accent sur le développement communautaire, ou les communautés identifient des interventions, s'organisent en comités, font le suivi des interventions et en assurent leur pérennisation. Pour leur stratégie d'intervention, ces interventions contribuent également à la réussite de l'effet 8 ci-dessous.

### *Contribution du SNU et effet attendu*

Le SNU, de concert avec le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers, continuera à apporter une réponse concertée au travers de mesures d'adaptation au changement climatique, avec le potentiel d'améliorer l'accès à l'eau et sa disponibilité pour les communautés vulnérables, afin d'avoir un effet significatif sur les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Ces interventions permettront de renforcer l'approche participative, l'inclusion des groupes vulnérables et des femmes. Les capacités des institutions locales et des communautés seront renforcées en matière d'intégration de la gestion des risques climatiques dans les projets de développement et les processus de prise de décision.

Le SNU appuiera également une coordination renforcée entre les niveaux nationaux et régionaux, liant efficacement le niveau institutionnel aux intervenants communautaires. Tout en appuyant les différentes réformes menées en matière de résilience, le SNU plaidera en faveur de l'intégration des principes de la résilience dans la mise en œuvre des Plans de Développement Régionaux. Il contribuera au renforcement des capacités des institutions en matière de planification et de budgétisation sensible au genre. Le SNU appuiera aussi l'intégration des objectifs du Cadre d'actions de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), celle des objectifs de l'Accord de Paris<sup>27</sup> et celle des ODD dans les politiques publiques pour la mise en œuvre accélérée des engagements du pays pris

---

<sup>27</sup>L'objectif de l'accord est de contenir le réchauffement en deçà de 2°C et si possible à 1,5°C d'ici à la fin du siècle. Pour ce faire, les émissions de gaz à effet de serre doivent être neutralisées le plus rapidement possible par les absorptions de CO<sub>2</sub>.

en ce sens. Il contribuera également au renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le secteur de la résilience et de la gestion des risques et catastrophes.

L'effet 7 aura un impact positif sur la résilience des communautés. Les conditions de subsistance des communautés rurales et périurbaines pauvres seront améliorées et leur résilience face aux risques climatiques, aux chocs et à l'insécurité alimentaire sera renforcée. Les communautés verront leurs capacités de production améliorées grâce notamment à un meilleur accès à la ressource hydrique, aux circuits commerciaux, et en général grâce à la diversification de leurs moyens de subsistance. Ces communautés et plus particulièrement leurs membres les plus vulnérables, tels que les femmes et enfants verront leur degré de vulnérabilité réduit.

**Effet 8 - DÉVELOPPEMENT DURABLE DES RÉGIONS** - Les conditions de vie des populations les plus pauvres sont améliorées pour une meilleure gestion et protection des ressources naturelles et des écosystèmes

### *Les Défis*

Le développement régional reste le maillon faible du développement national. En dehors de quelques infrastructures socioéconomiques (infrastructures éducatives et sanitaires) localisées dans les chefs-lieux, les investissements réalisés dans les régions sont faibles, et ce, malgré l'existence d'une demande sociale de plus en plus forte. L'engagement du pays en faveur d'un développement régional durable est traduit par les Objectifs majeurs 2, 3, 7, 8 et 10 de la SCAPE qui s'alignent avec la plupart des cibles des ODD 1, 2, 5, 9, 10, 13 et 15. Il est également traduit par la volonté de relancer le processus de décentralisation avec la création d'un Ministère Délégué chargé de la Décentralisation le 16 juin 2016<sup>28</sup>. Toutefois, en dépit des efforts consentis dans l'atteinte de ces objectifs à moyen et long terme, le Bilan Commun de Pays a déjà mis en relief les difficultés rencontrées par le Gouvernement en matière de développement régional. L'analyse de situation a mis en exergue un faible niveau de développement des régions. Cette situation trouve explication dans la faiblesse du secteur primaire, essentiel dans ces espaces, qui a peu progressé au cours de la dernière décennie passant de 4,1% à 6,9% du PIB. La faiblesse du développement régional est donc liée à la faiblesse des capacités de production végétale<sup>29</sup> (7.000 à 8.000 tonnes par an, toutes espèces confondues), pastorale<sup>30</sup> (0,5 UBT ou Unité de Bétail Tropical<sup>31</sup> par habitant) et halieutique. Cette situation prend sa source dans les conditions climatiques extrêmes (une pluviométrie faible et irrégulière et des températures et évapotranspiration élevées) qui prévalent à Djibouti. Les défis à relever en matière de développement régional restent donc nombreux.

### *Rôle de l'Etat*

Conscient du faible niveau de développement des régions, l'Etat s'est engagé dans des réformes en profondeur du secteur primaire et de l'environnement régional. Ces réformes entrent dans le cadre de plusieurs documents de planification dont, entre autres, la relance de la réforme administrative de la décentralisation, les Plans de Développement Régionaux (2017), le Plan Directeur de Développement du Secteur Primaire (2009-2018), la lettre de Politique Sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture (2014), la Stratégie et le Plan d'Action National pour la Diversité Biologique, la Stratégie Nationale des Changements Climatiques, le Code de l'Environnement et la loi portant création des Aires Marines et Terrestres Protégées. Ainsi, dans le cadre de l'axe 4 de la SCAPE/2015-2019 consacré aux Pôles de Développement Régionaux et au développement durable, l'Etat s'efforcera à atteindre

<sup>28</sup> Ce département sectoriel est doté d'une nouvelle stratégie reposant sur les piliers suivants : amélioration du cadre juridique, renforcement des capacités des acteurs institutionnels, appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales et affermissement de la déconcentration. La fiscalité locale vient d'être mise en place dans ce sens.

<sup>29</sup> Les productions agricoles ne couvrent que 10% des besoins de la population.

<sup>30</sup> L'élevage représente 75% du PIB agricole et les moyens de subsistance de 30% de la population.

<sup>31</sup> L'UBT est une unité utilisée pour les charges des pâturages et les consommations. Elle correspond à un animal herbivore de 250 kg vif. Les effectifs par espèce et par catégories sont convertis en UBT et totalisés. La notion ne s'applique qu'aux herbivores. En pays tropicaux, en moyenne : un bovin adulte=1 UBT ; une vache non allaitante=0,8 UBT ; une génisse de 2 à 3 ans=0,6 UBT ; une génisse de 1 à 2 ans=0,5 UBT ; un veau ou une velle=0,4 UBT ; un dromadaire=1,2 à 2 UBT ; un mouton ou une chèvre=0,1 (jeune) à 0,2 UBT (adulte) ; un équin adulte=1 à 1,2 UBT ; un âne adulte=0,2 à 0,4 UBT.



les objectifs fixés pour le secteur primaire, c'est-à-dire la diversification des activités économiques et la réduction de la pauvreté. Il s'efforcera également de réussir cette grande réforme institutionnelle qu'est la décentralisation afin qu'elle serve de cadre au développement des régions. Pour atteindre, l'ensemble de ces objectifs, l'Etat renforcera les capacités techniques, matérielles et humaines des communautés concernées tout en insistant sur le cas des jeunes et des femmes.

### *Contribution de la Société Civile*

La société civile et plus particulièrement les communautés rurales, les coopératives agricoles et des pêcheurs, les associations de jeunes ou de femmes participeront à la promotion et à la diffusion des bonnes pratiques en matière de développement régional comme en matière de durabilité. Elles plaideront pour la réduction des inégalités liées au genre en matière d'accès aux ressources agropastorales et halieutiques.

### *Contribution des partenaires techniques et financiers*

Comme mentionné ci-dessous, le portefeuille de projets qui visent à augmenter la résilience contre le changement climatique et l'insécurité alimentaire considère également une composante d'investissements socio-économiques dans les communautés bénéficiaires, alignés si possible avec les Plans de Développement Régionaux. En plus, il faut souligner également les interventions de la BAD pour la réalisation des infrastructures socioéconomiques et la promotion d'activités économiques dans les régions de l'intérieur pour la période 2016-2020, l'appui au développement régional de l'Union Européenne dans le cadre du processus de décentralisation et, finalement, les investissements en électrification durable de la Banque Mondiale qui bénéficieront à Balbala, mais aussi aux chefs-lieux des régions d'aujourd'hui jusqu'à l'année 2023.

### *Contribution du SNU et effet attendu*

Tout en appuyant les différentes réformes du secteur primaire, le SNU plaidera en faveur de l'intégration des principes de la durabilité dans la mise en œuvre des Plans de Développement Régionaux. Il soutiendra la réhabilitation et la protection des ressources pastorales et des écosystèmes marines et terrestres, afin de générer des revenus durables pour les communautés locales. Il contribuera aussi au renforcement des capacités des institutions en matière de planification et de budgétisation sensible au genre. Le SNU appuiera aussi l'intégration des ODD susmentionnés dans les politiques publiques pour la mise en œuvre accélérée des engagements du pays pris en ce sens. Il contribuera également au renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le secteur primaire. Il disséminera des informations et des expériences soutenant l'émergence d'un développement régional durable et facilitera l'acquisition des compétences techniques nécessaires pour opérer sur le terrain.

L'Effet 8 aura un impact positif sur les conditions de vie des populations les plus pauvres, étant donné que la gestion et la protection des ressources naturelles et des écosystèmes, qu'elles exploitent et dans lesquels elles évoluent, seront améliorées. La gestion de l'environnement sera également améliorée. Les populations concernées seront quant à elles plus résilientes et pourront en tirer profit ainsi que des revenus plus importants.

## SECTION III : RESSOURCES NÉCESSAIRES

Le PNUAD constitue le cadre budgétaire commun à moyen terme et le cadre de ressources axé sur les résultats pour le Système des Nations Unies. Les besoins en ressources financières pour sa mise en œuvre ont été estimés à environ USD 164.7 million, dont USD 34,3 million (21%) déjà disponibles et USD 130.4 million (79%) à mobiliser. L'allocation de ces ressources par effet et par priorité stratégique se présente respectivement comme suit :

EFFETS	Ressources nécessaires en USD			
	Ressources disponibles	Ressources à mobiliser	Total	Pourcentage (%)
Effet 1	1,260,000	5,935,000	7,195,000	4.37%
Effet 2	6,865,000	12,155,000	19,020,000	11.55%
Effet 3	5,970,000	34,743,000	40,713,000	24.72%
Effet 4	5,060,000	16,160,000	21,220,000	12.88%
Effet 5	670,000	4,586,000	5,256,000	3.19%
Effet 6	715,000	5,525,000	6,240,000	3.79%
Effet 7	12,194,000	40,185,000	52,379,000	31.80%
Effet 8	1,565,000	11,107,000	12,672,000	7.69%
<b>Total</b>	<b>34,299,000</b>	<b>130,396,000</b>	<b>164,695,000</b>	
(%)	<b>20.83%</b>	<b>79.17%</b>		

PRIORITÉS STRATÉGIQUES	Ressources nécessaires en USD			
	Ressources disponibles	Ressources à mobiliser	Total	Pourcentage (%)
PS 1	1,260,000	5,935,000	7,195,000	4.37%
PS 2	18,565,000	67,644,000	86,209,000	52.34%
PS 3	715,000	5,525,000	6,240,000	3.79%
PS 4	13,759,000	51,292,000	65,051,000	39.50%
<b>Total</b>	<b>34,299,000</b>	<b>130,396,000</b>	<b>164,695,000</b>	
(%)	<b>20.83%</b>	<b>79.17%</b>		

Les montants indicatifs des ressources donnent une estimation des ressources considérées, à savoir les ressources propres ou disponibles et les ressources à mobiliser par les agences. La répartition par résultat est susceptible de variation au fur et à mesure de l'affinement des documents de programme des Agences et du Joint Work Plan (JWP) ou Plan d'Action Commun (PAC) du PNUAD. L'estimation des contributions par Agence sera par conséquent précisée dans les matrices de résultats et confirmée et révisée lors des revues annuelles du PNUAD.

### *Stratégie de mobilisation de ressources*

Les ressources disponibles pour la période d'exécution sont estimées à environ USD 29.6 million. Une somme indicative d'USD105.1 million devrait par conséquent être mobilisée par les agences au cours des cinq prochaines années pour l'exécution du Plan.

Une stratégie de mobilisation conjointe des ressources adaptée au contexte du pays sera développée par l'Equipe de Pays en fonction des choix stratégiques et des besoins de financement. Elle sera revue annuellement et reportée dans le rapport du Comité de pilotage chargé de la mise en œuvre du PNUAD. Cette stratégie se fera autour de trois principaux types de financement :

- I. Les ressources propres, additionnelles de chaque agence ;
- II. Les ressources mobilisées individuellement par chaque agence ;
- III. Les ressources mobilisées conjointement par certaines agences.

Les avantages comparatifs respectifs de chaque agence seront respectés dans la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources. Les agences du SNU faciliteront la préparation et la mise en œuvre des activités au sein du PNUAD. Il pourra s'agir notamment d'un soutien technique, d'une assistance en espèces, de fournitures, de produits de base et d'équipements, de services d'approvisionnement, de transport, de fonds destinés à financer des actions de sensibilisation, de recherches et d'études, de services de consultation, de développement de programme, de suivi et évaluation de programmes, des activités de formation et de soutien du personnel. Les agences du SNU devront désigner un personnel et des consultants aux fins d'élaboration des programmes, du soutien aux programmes, de l'assistance technique, ainsi que des activités de suivi et évaluation. Les fonds des agences des Nations Unies seront distribués chaque année civile et conformément au PNUAD. Ces budgets feront l'objet d'un examen et seront exposés plus en détail dans les plans de travail, ainsi que dans les documents de projet.

Un Fonds unique transversal pourra éventuellement être établi en vue de la mobilisation de ressources additionnelles thématiques, pouvant être alimenté par le Gouvernement de Djibouti ou les partenaires au développement pour financer tout ou partie des interventions prévues.

## SECTION IV : MISE EN ŒUVRE

Une coordination efficiente et régulière au sein du Système des Nations Unies (SNU) et avec la partie nationale est le garant de l'atteinte des résultats du PNUAD. La mise en œuvre du plan devra aussi être étroitement liée aux mécanismes de coordination de l'aide au développement qui ont été établis par l'Etat,<sup>32</sup> et qui sont déjà soutenus par le SNU, soit au niveau national soit au niveau régional, liant efficacement les institutions aux intervenants communautaires.

Le PNUAD sera géré à travers des mécanismes souples et dynamiques visant à privilégier des interventions complémentaires, renforcer la redevabilité des intervenants et réduire le coût des interventions, notamment :

- Le Comité de Pilotage appuyé par une Cellule Technique ;
- L'Equipe Pays des Nations Unies (UNCT) ;
- Quatre 'Groupes' regroupant un nombre d'Effets du PNUAD ;
- L'Equipe de gestion des opérations (OMT) au sein des Agences du SNU ;
- Le Groupe de Communication et de plaidoyer au sein des Agences du SNU ;
- Le Groupe Suivi et Evaluation au sein des agences du SNU.

Ce dispositif sera appuyé par le Bureau de la Coordinatrice Résidente du SNU. Son appui technique pour la planification, la coordination et le suivi des travaux des différents comités sera capital.

### *Le Comité de Pilotage*

Coprésidé par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, et le Coordonnateur/rice Résident(e) du SNU, le Comité de Pilotage sera composé des ministres clés, des Chefs d'Agences du SNU, des représentants de la société civile et du secteur privé. Son rôle consistera à donner des orientations stratégiques, superviser la mise en œuvre et apprécier/évaluer les progrès atteints par rapport aux résultats du PNUAD. Il se réunira une fois par an. Ce Comité aura un lien direct avec la Structure Principale de Suivi et de Coordination de l'Aide au Développement du Gouvernement.

### *Une Cellule Technique*

Composée de techniciens issus des ministères techniques clés et co-présidée par le Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale et par le représentant désigné par le Coordonnateur/rice Résident(e) du SNU, la cellule technique préparera la documentation pour les réunions du Comité de Pilotage. Cette Cellule se réunira deux fois par an et un mois avant la réunion du Comité pour préparer la documentation nécessaire destinée aux membres du Comité.

### *L'Equipe-Pays des Nations Unies (UNCT)*

Présidée par le Coordonnateur/rice Résident(e) du SNU et constituée par les Chefs d'Agences du SNU, l'Equipe-Pays des Nations Unies (UNCT) prendra les décisions adéquates pour la coordination interne et le succès des interventions. Elle contribuera également au processus de mobilisation de ressources pour créer les meilleures conditions de mise en œuvre du PNUAD. Il se réunira une fois par mois.

### *Les Groupes des Effets du PNUAD*

Quatre 'Groupes' qui comprennent plusieurs Effets seront mis en place. Chaque 'Groupe' sera coprésidé par deux représentants d'Agence SNU, dont la rotation est prévue chaque année. Regroupant les responsables des programmes œuvrant au sein des Agences du SNU, et un représentant du Bureau de la Coordination, l'équipe des 'Groupes' aura pour mandat de : i) favoriser une programmation commune permettant de maximiser les synergies et de suivre la mise en œuvre du PNUAD sur la base

---

<sup>32</sup>Voir l'organigramme du dispositif de mise en œuvre en l'annexe 2.

d'un Plan d'Action Commun (PAC) annuel ; ii) évaluer les progrès réalisés par rapport à l'atteinte des Effets ; et iii) élaborer et présenter au Comité de Pilotage les rapports de progrès permettant d'avoir une vue d'ensemble sur la réalisation des Effets. Les Groupes Effets se réuniront tous les trois mois et présentera régulièrement ses résultats au UNCT. Les Agences qui serviront comme co-présidents assureront le secrétariat du Groupe.

Les plans de travail conjoints seront gérés par les Groupes des Effets et définiront soit les résultats soit les activités, soit un cadre budgétaire commun annuel. Ils permettront au SNU de renforcer la cohérence, la redevabilité, l'esprit de collaboration, et la transparence à travers un mécanisme de coordination du travail visant la réalisation des résultats du PNUAD. Les Groupes identifieront aussi les défis et solutions ainsi que les messages communs de plaidoyer tout en renforçant la responsabilité mutuelle des intervenants du SNU. Des plans de travail spécifiques à chaque organisation pourront compléter les plans conjoints, le cas échéant.

Les Groupes d'Effet du PNUAD sont similaires dans leur composition et leurs thématiques aux groupes thématiques du mécanisme de la coordination de l'aide mené par le gouvernement. Pour plus d'efficacité et d'efficience, il serait pertinent que ces groupes puissent travailler en « vases communicants ». Le Groupe de Suivi et Évaluation du PNUAD fournira un soutien technique aux Groupes d'Effet.

#### *L'Équipe de gestion des opérations (OMT)*

Regroupant les responsables et chargés des opérations des Agences du SNU, elle assurera l'harmonisation et la simplification des procédures opérationnelles pour : i) apporter un appui efficace à l'exécution du PNUAD ; ii) réaliser des économies d'échelle ; et iii) assurer l'application effective du Cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces (HACT),<sup>33</sup> en vue de développer les capacités des partenaires de mise en œuvre selon les modalités d'exécution nationale. L'OMT se réunira une fois par mois et renseignera quatre fois par an l'UNCT. L'OMT sera co-présidé par deux représentants d'Agence SNU, dont la rotation est prévue chaque année. Les Agences qui serviront comme co-présidents assureront le secrétariat du Groupe.

#### *Le Groupe de communication et de plaidoyer*

Les Agences du SNU travailleront ensemble afin d'assurer une communication commune sur les interventions du Système, notamment autour des ODD, et aussi dégager les aspects qui demanderont un plaidoyer commun auprès des instances responsables, notamment dans l'esprit de « ne laisser personne de côté ». Ce travail conjoint se fera à travers le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de communication unique. Le mécanisme de mise en œuvre et de suivi de cette stratégie se fera sous la co-présidente de deux chefs d'agence et sera composée de spécialistes en communication des différentes agences du SNU. L'équipe de communication sera en charge de : i) définir les axes stratégiques de communication et de plaidoyer ; ii) définir les messages communs de plaidoyer ; iii) identifier des interventions innovantes de visibilité et d'information sur le travail des Nations Unies à Djibouti ; et iv) appuyer la mise en œuvre des interventions sur la base d'un calendrier préétabli et validé et rendre compte de manière régulière à l'équipe conjointe du SNU.

L'objectif général de cette stratégie de communication unique est de sensibiliser le public sur la contribution des Nations Unies aux processus de développement national, d'accroître la visibilité du travail des Nations Unies aussi bien dans le pays, au niveau régional que mondial, et promouvoir les partenariats. Le groupe facilitera la diffusion des résultats réalisés dans le cadre du PNUAD ainsi que

---

<sup>33</sup> Le cadre HACT est le cadre commun appliqué par les Agences UN qui l'adoptent lorsqu'elles transfèrent des fonds à un partenaire d'exécution. L'idée maîtresse est la normalisation de la manière dont les agences UN travaillent avec les partenaires d'exécution pour réduire les coûts de transaction. Sa mise en œuvre conjointe est particulièrement importante pour promouvoir l'initiative « UN ONE » au regard des exigences de l'examen quadriennal complet ou QCPR (Quadriennial Comprehensive Policy Review of operational activities).

le partage des bonnes pratiques et des expériences réussies, y compris, mais sans s'y limiter, sur les ODD et leur mise à l'échelle.

Il s'agira aussi pour le système de forger une culture du partage de l'information, renforcer la coordination inter-agences des possibilités de travail et communication conjoints, renforcer la réputation et améliorer la compréhension des programmes de l'ONU auprès du public. Le SNU intensifiera ses relations avec les médias et le partage d'informations pertinentes en temps opportuns. Le groupe utilisera les différentes plateformes existantes au niveau des médias sociaux, et toutes autres techniques innovantes pour partager et échanger sur le travail du SNU à Djibouti. Ce travail permettra aussi de plaider sur des questions politiques clés et coordonner le plaidoyer autour des campagnes conjointes. Afin, la mise en œuvre d'une stratégie commune de communication et de plaidoyer contribuera à la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de programmes/ plan de travail conjoints. Le groupe se réunira une fois par mois et rapportera à l'équipe Pays UNCT des avancées du travail une fois tous les trois mois. Le Groupe de Communication et de Plaidoyer sera co-présidé par deux représentants d'Agence SNU, dont la rotation est prévue chaque année. Les Agences qui serviront comme co-présidents assureront le secrétariat du Groupe.

## SECTION V : SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et évaluation du PNUAD est lié d'une part aux différents systèmes spécifiques des agences du SNU et d'une autre part à ceux du Gouvernement développés à travers de la SCAPE/2015-2019. Il a pour but d'aider le SNU et ses partenaires dans le suivi continu des progrès et performances découlant de la mise en œuvre du PNUAD.

### *Organisation du Système de suivi*

Le suivi et évaluation du PNUAD sera basé sur l'approche « Gestion Axée sur les Résultats » (GAR) qui s'inscrit dans la logique de programmation ciblée et de gestion recentrée autour des résultats du PNUAD. Cela impliquera le soutien de la collecte, de l'analyse, de l'utilisation et du partage des données désagrégées afin de faciliter le suivi de la réalisation des effets et des ODD. Cette approche impliquera également la révision de la situation du pays pendant le déroulement du programme afin de mettre à jour les changements et les risques les plus importants, et de les intégrer à la mise en œuvre du PNUAD.

Le suivi des résultats et de la mise en œuvre du PNUAD se fait au niveau de chaque agence responsable des extrants et effets à travers leurs propres systèmes de suivi et évaluation sous la coordination des Groupes d'Effets et avec l'appui technique du groupe de suivi et évaluation et rapporté à l'UNCT de façon semestrielle. Annuellement, chaque agence élaborera un plan de suivi et évaluation qui définira avec précision les activités à réaliser, les indicateurs de performances et de résultats à mesurer en fin d'année. Ces plans serviront aux revues annuelles des différents programmes, qui alimenteront celle du PNUAD. Le Groupe de Suivi et Évaluation du PNUAD, composé des experts techniques en la matière et sous la responsabilité directe de deux chefs d'agence comme co-présidents (rotation annuelle), est chargé d'assister les Groupes d'Effet dans le suivi de la mise en œuvre du PNUAD et la production des résultats atteints conjointement par le SNU. Les Agences qui serviront comme co-présidents assureront le secrétariat du Groupe.

En matière des urgences et actions humanitaires, le groupe de suivi et évaluation assiste l'UNCT, les partenaires gouvernementaux et les ONG pour la formation et conduite de l'évaluation initiale, l'analyse des données et le rapportage.

### *Revue*

Chaque année, une revue du PNUAD sera organisée et permettra de faire le point sur l'état d'avancement des résultats. Elle sera informée et renseignée par les différentes revues annuelles et rapports annuels des agences. Les revues annuelles seront l'opportunité d'apprécier les progrès accomplis, analyser les contraintes rencontrées et proposer des solutions pour apporter les ajustements nécessaires pour améliorer les résultats pour l'année à suivre dans le respect du contexte du pays. Un rapport conjoint des activités menées par le SNU en appui et contribution aux ODD sera aussi produit et partagé avec le comité de pilotage et tous les partenaires.

### *Activités de recherche*

Les enquêtes nationales prévues dans le cadre du plan de suivi et évaluation du PNUAD sont techniquement réalisées par la DISED en concertation avec les départements sectoriels concernés et sous la coordination d'un comité de pilotage ou groupe de coordination constitué à cet effet dans lequel le SNU est représenté par une ou plusieurs agences.

En ce qui concerne les études, le SNU, en concertation avec les départements sectoriels concernés, a la latitude de mener les études prévues dans le cadre du PNUAD avec les parties qu'il jugera les plus appropriées, toujours avec un comité de pilotage ou de coordination dont il sera membre.

Dans le cas où une expertise technique externe est nécessaire pour réaliser les enquêtes et/ou les études, cet appui du SNU doit obligatoirement comporter un volet transfert de compétence à la DISED et les parties nationales.

L'évaluation finale indépendante du PNUAD est prévue dans la quatrième année de la mise en œuvre du programme et portera sur les cinq critères d'évaluation de l'OCDE et du Groupe d'Évaluation des Nations Unies (UNEG) (pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact) et respectera les normes et standards d'évaluation et le standard du rapport d'évaluation de l'UNEG. Elle sera menée sous la coordination technique du groupe de suivi et évaluation du SNU. Les recommandations qui en seront issues feront l'objet d'un 'Management Response Plan' validé avec les différentes parties prenantes et suivi par l'UNCT jusqu'à sa totale réalisation. Les revues et les évaluations des programmes, des projets ou des activités du PNUAD conduites individuellement par les agences, en collaboration avec les partenaires sectoriels et non inscrites dans le cadre du suivi et évaluation du PNUAD, serviront à alimenter l'évaluation finale du PNUAD. Les résultats et recommandations ressortis de l'évaluation finale seront pris en compte pour l'élaboration du projet PNUAD.

Toutes ces activités de recherches respecteront l'éthique et les droits humains lors des interactions avec les groupes et les populations.

#### *Coordination du système de suivi et évaluation avec les partenaires*

Le Groupe de S&E du PNUAD essaiera d'intégrer dans la mesure du possible les experts des autres partenaires au développement présent à Djibouti tels que l'USAID, l'UE, l'AFD et la BM, etc. Il travaillera également en étroite collaboration avec le groupe de suivi et évaluation de la SCAPE et les progrès sur les ODD. Cette collaboration sera déterminée dans le cadre d'un calendrier annuel conjoint de suivi conformément à la stratégie de suivi et évaluation du SCAPE.

Le SNU constituera des partenariats pour la promotion de la culture de suivi et évaluation et la recherche, après analyses des capacités de ces dernières, avec les institutions nationales de recherche.

#### *Développement des capacités et plaidoyers pour le suivi et l'évaluation*

Le SNU supportera l'analyse des besoins en renforcement de capacités en matière de suivi et évaluation de ses partenaires et élaborera un plan de développement des capacités des personnels et institutions impliquées dans le suivi et évaluation de la SCAPE, du PNUAD et de l'ODD à trois niveaux, à savoir :

- En interne, il s'agira de renforcer les capacités de son personnel de suivi et évaluation et autres en la matière, notamment en la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et l'évaluation.
- En externe, il s'agira de renforcer les capacités sur les différentes composantes de suivi et évaluation au profit des départements sectoriels, et en matière des statistiques, notamment en matière de la collecte, l'analyse, l'utilisation et le partage des données.
- Enfin, le SNU appuiera la mise en place d'une base des données qui va alimenter les mécanismes de suivi et évaluation du PNUAD et aussi du SCAPE, conjointement avec les partenaires et le Gouvernement.

Parallèlement à ces efforts de renforcement des capacités, le SNU mènera des plaidoyers pour l'institutionnalisation du suivi et évaluation ainsi que des évaluations des politiques publiques de développement aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé. Ce travail de développement des capacités se fera à travers un programme conjoint d'appui au développement des capacités en matière de suivi et évaluation qui permettent également d'aligner les objectifs et stratégies nationales avec les ODD.

#### *Rapportage et diffusion d'information*

Les rapports de revue annuelle seront formellement soumis au Comité de Pilotage du PNUAD et discutés. Les données produites dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD seront introduites dans la base des données mise en place par le SNU et tenue au niveau de la coordination et du Gouvernement



## SECTION VI : HYPOTHESES ET RISQUES

### *Hypothèses*

Le contexte dans lequel le PNUAD/2018-2022 sera mis en œuvre semble être favorable au regard des opportunités qui s'offrent à lui sur les plans nationaux et internationaux.

Les responsabilités du SNU, en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes d'interventions relatifs au cadre stratégique du PNUAD, sont prescrites dans les politiques et procédures en vigueur basées sur les clauses des accords de partenariat entérinés entre le Gouvernement de Djibouti et les Agences du SNU. La formulation du PNUAD a été guidée par les principes généraux des Objectifs de Développement Durable de 2030 et l'alignement aux priorités nationales de la Vision 2035 et la Stratégie accélérée pour la croissance et la promotion de l'emploi « SCAPE » 2015-2019 qui constituent des cadres de référence à moyen et long terme pour le PNUAD sur lesquels le SNU s'appuiera pour accompagner le Gouvernement dans l'atteinte des objectifs prioritaires du développement du pays. Sur le plan international, les initiatives engagées en matière de développement durable dont l'Agenda 2030 des Nations Unies et le cadre de Sendai des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe constituent aussi des références sur lesquelles le SNU s'appuiera également pour contribuer efficacement au développement durable du pays.

Par ailleurs, la Chambre des Comptes et de Discipline Budgétaire (CCDB) et l'Inspection générale de l'État, de même que la Commission nationale de prévention et de lutte contre la corruption, de création récente, sont des structures de l'Etat chargées de veiller et d'accroître la transparence dans la gestion des deniers publics. Ces structures seront par conséquent utiles dans la gestion transparente, efficace et efficiente des ressources financières qui seront mobilisées et mises à la disposition du Gouvernement pour la mise en œuvre du PNUAD.

Le SNU et les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux s'engagent à respecter les principes de bonne gouvernance édictés par la Déclaration de Paris et souscrivent à cet effet à la mise en œuvre d'une approche de Gestion axée sur les résultats à travers la mise en place d'un comité de suivi évaluation et le renforcement de l'exécution nationale basée sur les procédures actuelles de l'Approche Harmonisée du Transfert de Cash « HACT ». Le SNU mettra en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources basée sur un partenariat multisectoriel avec les représentations bilatérales et multilatérales, des institutions gouvernementales et non gouvernementales.

### *Risques*

L'existence de la pauvreté endémique, le chômage massif, le retard pris dans la mise en œuvre du processus de décentralisation et l'instabilité sociale au niveau national, y compris les sécheresses récurrentes dues au réchauffement climatique d'une part, et les menaces en matière de sécurité<sup>34</sup> à l'échelle de la sous-région dont l'impact contribuerait indirectement à l'émergence de crises humanitaires susceptibles de générer des mouvements migratoires et accroître le nombre de populations vulnérables d'autre part, pourraient compromettre l'atteinte des résultats du PNUAD.

La dette publique qui est en hausse depuis des années pourrait également représenter un autre défi majeur dans la mesure où elle pourrait engendrer une baisse de financement des partenaires au développement. Le FMI ne cesse d'attirer l'attention des autorités compétentes sur le risque d'explosion de la dette qui pourrait se situer à un taux d'endettement estimé à un 80% à l'horizon 2020, ce qui place Djibouti en risque élevé de surendettement<sup>35</sup>.

---

<sup>34</sup>Djibouti est situé au centre d'une zone de plusieurs conflits de la Corne d'Afrique qui sont sources d'instabilité géopolitique (Somalie, Yémen, Érythrée, Sud-Soudan). Ces conflits engendrent un afflux constant de migrants et de réfugiés qui a un impact sur les services sociaux et le budget de l'État.

<sup>35</sup> D'après le rapport du Bilan Commun de Pays et la consultation de l'article IV (avril 2017).

Autrement dit, des actions devraient être prises par le Gouvernement et le SNU pour minimiser ces risques, notamment : i) par le renforcement des capacités de l'administration et de l'amélioration de l'environnement juridique et de la stabilité sociale ; ii) par la communication, la participation, l'interaction sociale et l'appropriation des projets et programmes de développement ; et iii) par l'établissement d'un partenariat solide avec le secteur privé et les partenaires au développement pour un appui permanent et une aide à absorber les chocs exogènes.



## Annexes

## 1 - Matrices des résultats

Résultats	Indicateurs		Moyens de vérification et Sources des données	Partenaires SNU	Estimation budgétaire Commun SNU			
	Base	Cible			Disponible	A mobiliser	Tot par Agence	Total
<b>PS 1 / CROISSANCE INCLUSIVE ET DURABLE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE</b>								<b>7,195,000</b>
<b>Effet 1</b> <b>OPPORTUNITES D'EMPLOI</b> Les populations les plus vulnérables disposent d'un accès équitable aux opportunités d'emplois <i>SCAPE objectifs - 1,2,3,5</i> <i>ODD - 1er : 1, 8 &amp; 9 - 2er : 4, 5, 10, 16 &amp; 17</i>	<i>Taux de chômage des femmes</i>		- Annuaire statistiques - Enquêtes la DISED	FAO PNUD UNOPS UNESCO UNHCR	450,000 700,000 0 30,000 80,000	2,050,000 900,000 800,000 185,000 2,000,000	2,500,000 1,600,000 800,000 215,000 2,080,000	<b>7,195,000</b>
	49% (2015)	45%						
	<i>Taux de chômage des hommes</i>							
	34% (2015)	30%						
	<i>Taux de chômage de la population rurale</i>							
59% (2015)	55%							
<b>PS 2 / RENFORCEMENT DES SERVICES SOCIAUX ET DEVELOPPEMENT HUMAIN INCLUSIF</b>								<b>86,209,000</b>
<b>Effet 2</b> <b>ÉDUCATION, FORMATION ET EMPLOYABILITE</b> D'ici 2022, Djibouti dispose d'un système éducatif qui équipe les populations cibles (particulièrement les filles et les femmes) avec les outils, compétences et connaissances techniques adaptés au marché du travail et au besoin de développement économique et social du pays en lien avec le nouvel agenda 'Education 2030 <i>SCAPE objectifs - 2,5</i> <i>ODD - 1er : 4 - 2er : 1, 3, 5, 8, 10, 16 &amp; 17'</i>	<i>Taux brut de scolarisation</i>		Annuaire statistiques du MENFOP PAE EDAM	UNICEF PAM UNOPS UNESCO ONUSIDA UNCHR	5,100,000 500,000 0 65,000 0 1,200,000	1,890,000 2,800,000 2,000,000 115,000 150,000 5,200,000	6,990,000 3,300,000 2,000,000 180,000 150,000 6,400,000	<b>19,020,000</b>
	Primaire : 76.7% filles 85.9% garçons Moyen : 55.3% filles 63.8% garçons	Primaire : 86.6% filles 89.3% garçons Moyen : 65.1% filles 73.6% garçons						
	<i>Taux brut d'admission</i>							
	Primaire : 69.2% filles 77.7% garçons Moyen : 52.4% filles 60.0% garçons	Primaire : 100% filles 100% garçons Moyen : 61.7% filles 71.2% garçons						
	<i>Taux d'achèvement</i>							

	Primaire : 68.1% filles 72.5% garçons Moyen : 44.4% filles 50.6% garçons	Primaire : 74.4% filles 78.4% garçons Moyen : 60% filles 60% garçons					
	<i>Taux brut de scolarisation préscolaire</i>						
	7.3% filles 7.3% garçons	18.2% filles 18.6% garçons					
	<i>Pourcentage d'écoles et collèges disposant d'eau potable</i>						
	85% Primaire 80% Moyen	100% Primaire 100% Moyen					
	<i>Pourcentage d'écoles et collèges disposant des installations sanitaires adéquates</i>						
	85% Primaire 80% Moyen	100% Primaire 100% Moyen					
	<i>Pourcentage d'écoles et collèges disposant équipement de base pour le lavage des mains</i>						
	85% Primaire 80% Moyen	100% Primaire 100% Moyen					
	<i>Pourcentage d'écoles dotées d'infrastructures et de matériels aux élèves handicapés</i>						
	2%	10%					
	<i>Taux d'alphabétisation des jeunes</i>						
	AD	AD					
	<i>Taux d'alphabétisation des adultes</i>						
	39.5% femmes 60.1% hommes	65% femmes 70% hommes					
	<i>La part de l'enseignement technique dans le secondaire</i>						
	17%	21%					
	<i>Prévalence de la malnutrition aigüe globale (SMART)</i>						

<b>Effet 3</b> SANTE, NUTRITION, EAU, HYGIENE, ASSAINISSEMENT L'accès aux services sociaux de base des populations et des groupes les plus vulnérables en particulier sont améliorées SCAPE objectifs - 6,7,8 ODD - 1er : 1, 10 & 16 - 2er : 5 & 17	17,80%	10%	Enquête SMART	UNICEF UNDP OMS PAM ONUSIDA UNFPA UNHCR	1,620,000 0 0 800,000 150,000 200,000 3,200,000	4,814,000 8,516,000 2,673,000 5,180,000 670,000 950,000 11,940,000	6,434,000 8,516,000 2,673,000 5,980,000 820,000 1,150,000 15,140,000	40,713,000
	<i>Prévalence du retard de croissance (SMART)</i>							
	29,70%	20%						
	<i>Taux d'allaitement maternel exclusif (ok pour effet) - SMART</i>							
	12%	40%						
	<i>Taux d'accouchement assistés par du personnel de santé qualifié (EDS)</i>		EDS					
	87,40%	99%						
	<i>Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1,000 naissances vivantes (EDS)</i>							
	65,3	46						
	<i>Taux de mortalité néonatale pour 1.000 naissances vivantes (EDS)</i>							
	33,4	23						
	<i>Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1,000 personnes séronégatives</i>		Rapport GARP					
	1,1	0	Rapport PLSS					
	<i>Taux de transmission mère-enfant du VIH</i>		Annuaire statistique santé)					
	19%	5%						
	<i>Incidence de la tuberculose pour 1,000 personnes par an</i>		Rapport programme TB, annuaire statistique santé					
	378	132						
	<i>Incidence du paludisme pour 1,000 par an</i>		Rapport programme paludisme, annuaire statistique santé					
6,30%	3%							

	<i>Pourcentage de femmes en âge de procréer (15-49 ans) utilisant des méthodes modernes de planning familial</i>	EDS						
	40,70%	65%						
	<i>Taux de natalité chez les adolescentes (10-14 ans et 15-19 ans) pour 1,000 adolescentes</i>	EDS						
	AD (10-14) 20.6% (15-19)	AD (10-14) 10% (15-19)						
	<i>Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable</i>	EDAM4 JMP						
	98.4% Urbain 65% Rural		100% urbain 74% rural					
	<i>Pourcentage de la population ayant accès aux services d'assainissement</i>	Enquête CAP						
	60% urbain 5% rural		74% urbain 21% rural					
<i>Pourcentage de la population qui pratique la défécation à l'air libre</i>								
4% Urbain 76% Rural	2.6% Urbain 56% Rural							
<b>Effet 4</b> PROTECTION DES GROUPES VULNERABLES Les institutions publiques en charge de la protection sont renforcées et développent des politiques de protection juridique et d'assistance en faveur des populations vulnérables SCAPE objectifs - 3,6,7 ODD - 1er : 1, 10 & 16 - 2er : 5 & 17	<i>Prévalence des MGF chez les femmes âgées de 15-49 ans</i>	EDS						
	78%		60%					
	<i>Taux de prévalence de la violence à l'égard des enfants (châtiments corporels) de 2-14 ans</i>							
	38%	20%	UNHCR	3,200,000	7,200,000	10,400,000		
	<i>Existence du décret d'application de la loi portant Code de protection juridique des mineurs</i>	Texte de décret Journal Officiel	OIM	1,580,000	7,000,000	8,580,000	<b>21,220,000</b>	
	Non		Oui	UNICEF	230,000	1,760,000		1,990,000
	<i>Existence du décret d'application de la loi portant sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants</i>							
Non	Oui	UNFPA	50,000	200,000	250,000			

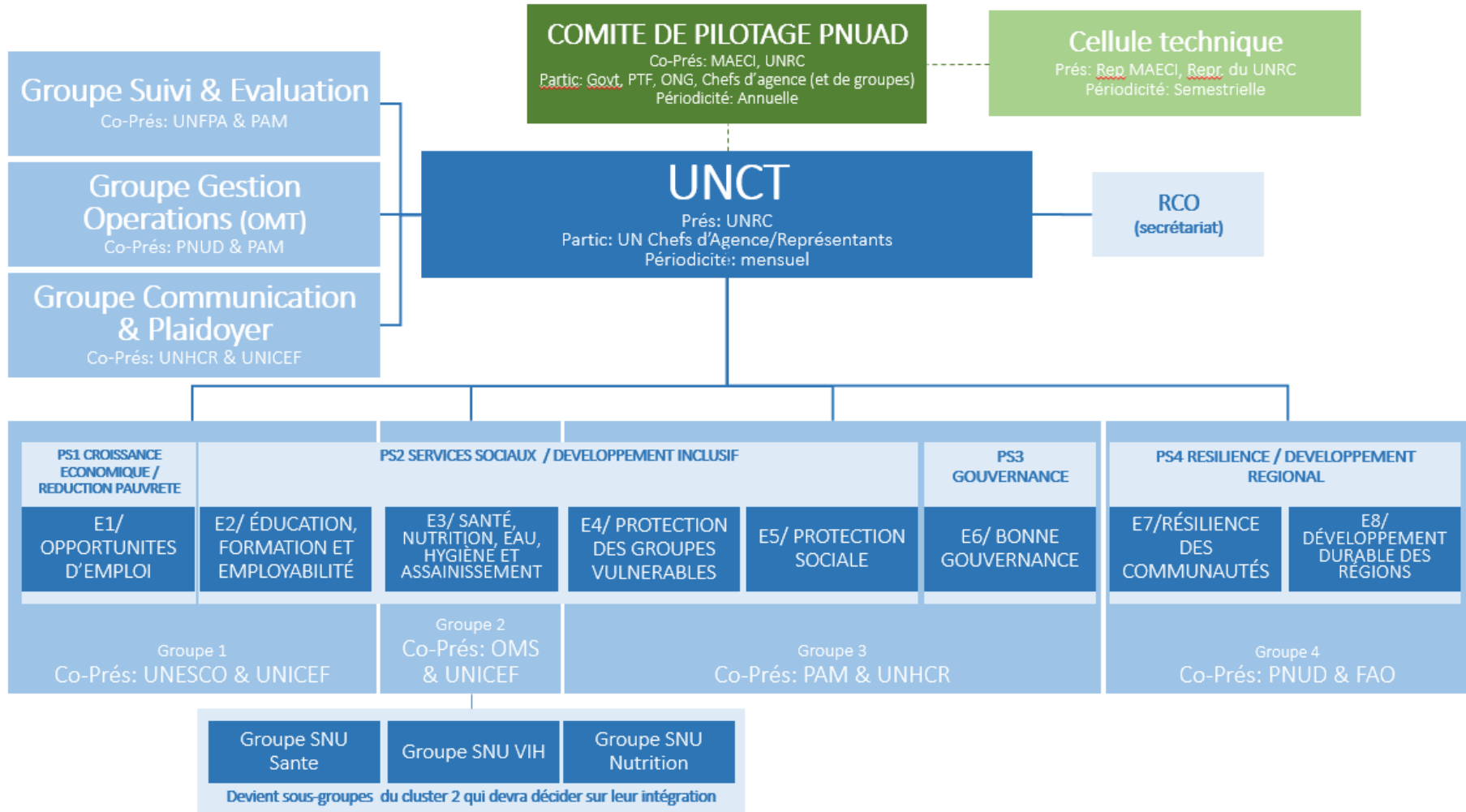
	Existence du décret d'application de la loi portant statut des réfugiés							
	Non	Oui						
<b>Effet 5</b> <b>PROTECTION SOCIALE</b> Les populations les plus vulnérables accèdent à un système de protection sociale inclusive SCAPE objectifs - 6 ODD - 1er : 1 & 10 - 2er : 2, 5, 16 & 17	Pourcentage de la population ayant accès à la protection sociale		Rapport du SEAS Annuaire statistiques de la DISED	PAM UNICEF	600,000 70,000	3,900,000 686,000	4,500,000 756,000	<b>5,256,000</b>
	7 000	98 000						
<b>PS 3 / RENFORCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INSTITUTIONS DE LA BONNE GOUVERNANCE</b>								<b>6,240,000</b>
<b>Effet 6</b> <b>BONNE GOUVERNANCE</b> Les institutions et acteurs nationaux et locaux de la bonne gouvernance assurent la gestion efficace, efficiente et transparente des ressources publiques pour le développement inclusif et équitable SCAPE objectifs - 4,7 ODD - 1er : 16 & 17 - 2er : 5, 8 & 10	Classement dans la catégorie « Participation et droits de l'homme » de l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine		- Rapport annuel Mo Ibrahim - Journal officiel (loi adoptée et décret d'application en vigueur) - Rapports annuels des Conseils Régionaux	PNUD UNICEF UNESCO UNFPA UNODC UNHCR	250,000 100,000 25,000 150,000 0 190,000	3,700,000 200,000 275,000 150,000 350,000 850,000	3,950,000 300,000 300,000 300,000 350,000 1,040,000	<b>6,240,000</b>
	41/54	40/54						
	Dispositif législatif et réglementaire relatif à la transparence et à la diffusion de l'information							
	Non existant	Existant						
	Nombre de régions mettant en œuvre leur Plan de Développement Régional							
	0	3						
<b>PS 4 / RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES POPULATIONS ET PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ÉQUITABLE</b>								<b>65 051 000</b>
<b>Effet 7</b> <b>RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS</b> Les moyens de subsistance des communautés rurales et périurbaines pauvres sont améliorés pour renforcer leur résilience aux risques	Index des stratégies d'adaptation des ménages ('Coping Strategies Index', CSI)		- Enquêtes du PAM - Enquêtes de la DISED	PNUD PAM	2,654,000 1,440,000	23,000,000 8,035,000	25,654,000 9,475,000	<b>52,379,000</b>
	30%	15%						



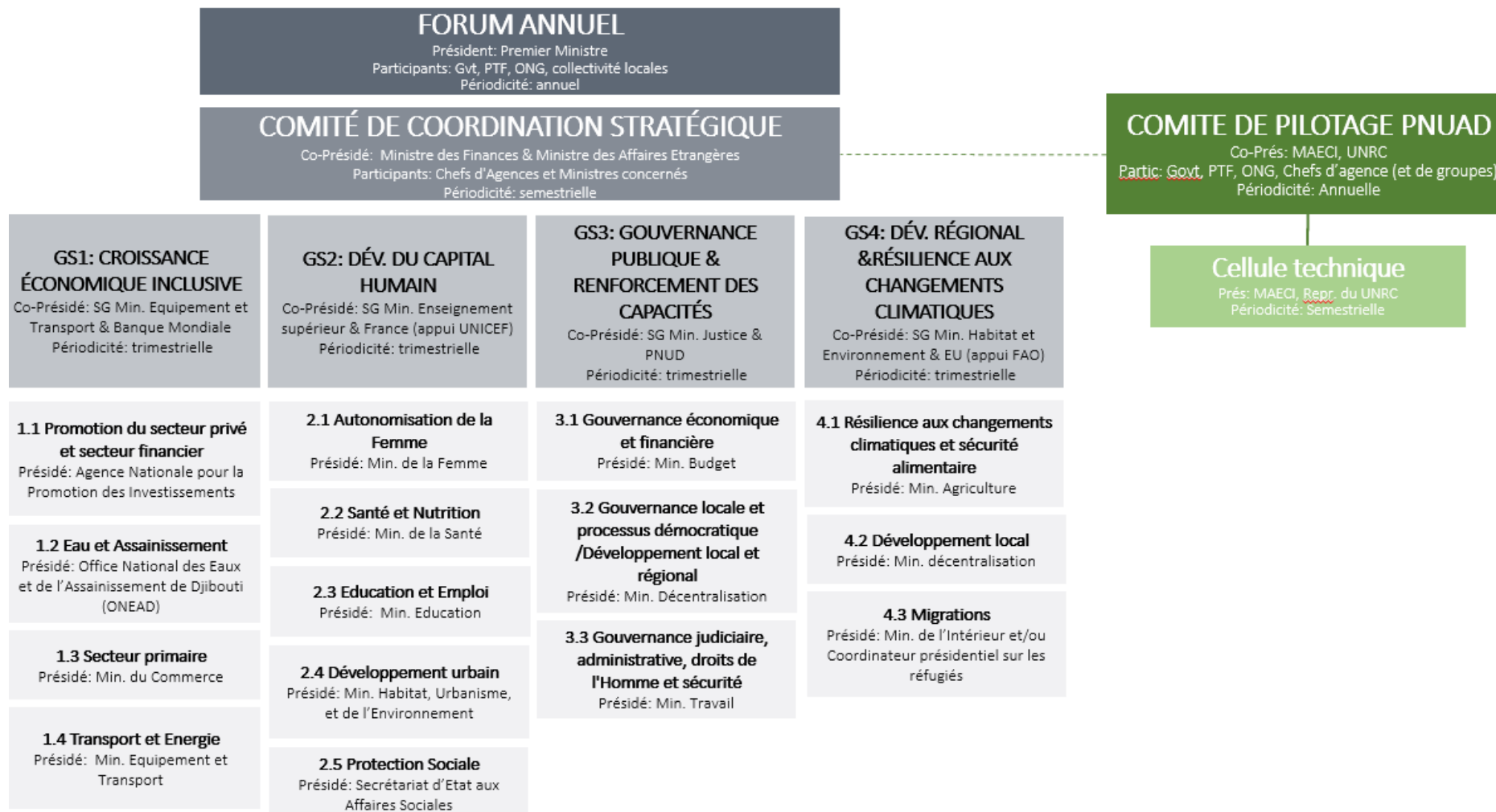
climatiques, aux chocs et à l'insécurité alimentaire SCAPE objectifs - 2,8,10 ODD - 1er : 6 & 13 - 2er : 1, 2, 5, 7, 10, 16 & 17	<i>Population rurale dans les phases 3 et 4 selon la Classification intégrée de la phase de sécurité alimentaire (IPC)</i>		- IPC (Rapport annuel)	FAO	8,100,000	2,650,000	10,750,000	
	130 830	110,000		UNOPS UNHCR	0 0	1,500,000 5,000,000	1,500,000 5,000,000	
<b>Effet 8</b> DEVELOPPEMENT EQUITABLE DES REGIONS Les conditions de vie des populations les plus pauvres sont améliorées pour une meilleure gestion et protection des ressources naturelles et des écosystèmes SCAPE objectifs - 2,8,10 ODD - 1er : 14 & 15 - 2er : 1, 2, 3, 5, 10, 11, 12, 13, 16 & 17	<i>Indice de Pauvreté IPC</i>		- Rapports du PAM - Rapports de la DISED - IPC (Rapport annuel)	PNUD	0	6,037,000	6,037,000	<b>12,672,000</b>
	4,30%	3,50%		FAO UNESCO	1,500,000 65,000	5,000,000 70,000	6,500,000 135,000	

## 2 - Organigramme de mise en œuvre du PNUAD et de la coordination de l'aide au développement

### Mise en œuvre du PNUAD



*Cadre de dialogue Gouvernement/Partenaires Techniques et Financiers (Décret 2015-311/PR/MEFI Nov. 2015) et lien avec le PNUAD*



### 3 - Calendrier de suivi et évaluation

Principales Activités de suivi et évaluation	2018				2019				2020				2021				2022				Budget total	Responsables
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
<b>1. Revue</b>																						
Revue annuelle																						
<b>2. Activités de recherche</b>																						
Enquête EDS																						
Evaluation finale																						
Contribuer au Recensement de la Population (RGPH)																						
Analyse des capacités des institutions nationales de recherche en vue d'établissement de partenariat stratégique en S&E																						
<b>3. Suivi</b>																						
Réunions trimestrielles des groupes Effets																						
Visite de terrain SNU et Gouvernement																						
Contribution Rapport des Progrès Agenda 2030																						
Contribution au Rapport périodique sur les Droits de l'homme																						
Mise en place de Dev Info pour stocker et diffuser les données du PNUAD																						
<b>4. Développement des capacités</b>																						
Renforcement des capacités du personnel SNU sur S&E																						
Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des départements sectoriels en matière de suivi et évaluation																						
Renforcement des capacités nationales en statistiques pour analyse secondaire des données																						
<b>5. Partenariat et plaidoyer pour le suivi et évaluation</b>																						
Mise en place d'un partenariat avec le Groupe national de suivi et évaluation (SCAPE) et les organisations nationales de recherche																						
Plaidoyer de l'UNCT auprès des instances gouvernementales pour l'institutionnalisation du S&E																						

## 4 - Recommandations de la revue mi-parcours du PNUAD 2013-17 et leurs implications

Les principales recommandations de la revue à mi-parcours du PNUAD/2013-2017, qui a été effectuée en avril 2016, et leurs implications dans le PNUAD/2018-2022 ont été résumés ci-dessous :

1. Une bonne analyse causale au préalable et des données actualisées. Le CCA a compilé les données disponibles et a développé une analyse causale sur laquelle le PNUAD est basé ;
2. Des partenariats stratégiques et opérationnels - Le cadre de coordination de l'aide et les groupes de travail sectoriels constituent la base de ces partenariats ;
3. La liaison entre développement et humanitaire – Plusieurs liens ont été pris en compte dans l'approche, et une section spécifique a été incluse pour faire référence à cette question ;
4. La gestion axée sur les résultats comme principe directeur - Une annexe contenant les résultats attendus, les produits et les indicateurs a été attachée pour renforcer cette approche ;
5. Les prémisses d'un One UN - Les groupes de travail sectoriels, le groupe conjoint de S&E, le groupe conjoint de communication, la stratégie opérationnelle commune (BOS) et la programmation conjointe ont été constitués comme des éléments de base pour la transition vers One UN ;
6. Une harmonisation des calendriers – Le SNU a demandé au DOCO une extension du PNUAD précédent pour faciliter cet alignement, mais il n'a pas été approuvé finalement.

## 5 - Recommandations générales du Bilan Commun de Pays (CCA)

Les défis les plus proéminents pour lesquels le SNU doit s'engager à apporter à l'État Djiboutien dans le cadre de son accompagnement technique et financier sont :

1. Harmoniser le cadre législatif et réglementaire avec les instruments internationaux et régionaux ratifiés, le compléter, opérationnaliser le dispositif institutionnel et renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux, ainsi que ceux de la société civile, afin que tous les acteurs puissent contribuer au développement du pays avec le support du SNU ;
2. Consolider la gouvernance administrative, politique, sociale, économique et culturelle, ainsi que la promotion d'une croissance équitable, durable et inclusive ;
3. Renforcer le capital humain, y compris la levée des barrières socioculturelles à l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et leur jouissance de tous leurs droits ;
4. Supporter le Gouvernement, afin de développer des stratégies politiques et programmatiques permettant un accès équitable et durable des populations aux services sociaux de base de qualité, sous-tendus par une gouvernance réformée y compris au niveau des collectivités locales décentralisées ;
5. Renforcer le développement des capacités institutionnelles incluant les institutions gouvernementales, celles de la société civile, des médias et de tous les acteurs du développement ;
6. Renforcer la protection de l'environnement vers l'instauration d'une économie verte, la promotion des énergies renouvelables, la sécurité alimentaire basée sur la sécurité économique ;
7. Supporter le Gouvernement dans la coordination de l'aide en provenance de tous les bailleurs de fonds et des partenaires au développement en cas de demande du Gouvernement ;
8. Supporter la population réfugiée, afin qu'elle ait accès aux services sociaux de base (santé, éducation, etc.) au même titre que les nationaux et qu'elle soit prise en compte dans les projets de développement.

*(Extrait du Bilan Commun de Pays, Septembre 2016)*

## 6 – Annexes Légales du PNUAD

### *Partenariats, valeurs et principes*

Considérant que le Gouvernement de Djibouti (ci-après le « Gouvernement ») a conclu ce qui suit :

- a) CONSIDÉRANT que le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après le PNUD) ont conclu un accord de base régissant l'assistance du PNUD dans le pays (Accord de base type en matière d'assistance - SBAA) signé par les deux parties le 5 Octobre 1979 (date). Sur la base de l'Article I, paragraphe 2 de cet Accord de base, l'assistance du PNUD en faveur du Gouvernement est apportée à ce dernier, et fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve des fonds nécessaires à la disposition du PNUD. En particulier, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil exécutif du PNUD approuvant les nouvelles Réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » habilitant le PNUD à mettre en œuvre pleinement les Procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Au regard de cette décision, le présent PNUAD ainsi que le plan de travail (qui fait partie de ce PNUAD et est intégré aux présentes par référence), ayant été conclus par les présentes, constituent ensemble un document de projet tel que visé par l'Accord de base.
- b) Un Accord de base pour la coopération conclue par le Gouvernement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le 2 Novembre 1988 et révisé le 24 Septembre 1994
- c) Un Accord de coopération dans le pays conclu par le Gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le 16 Février 1978 et révisé le 31 Mai 2017.
- d) Un Accord de base conclu par le Gouvernement avec le Programme alimentaire mondial (PAM), relatif à l'assistance fournie par le PAM, ledit accord ayant été signé le 6 Octobre 1981.
- e) Pour ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), l'Accord de base signé par le PNUD avec la République de Djibouti le 5 Octobre 1979, est considéré comme l'accord de coopération entre le Fonds des Nations Unies pour la Population et la République de Djibouti.
- f) Un accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour l'établissement de la représentation de la FAO en République de Djibouti signé le 21 Février 2007.
- g) Un accord avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) pour l'établissement d'un Bureau de représentation de l'OIM en République de Djibouti signé le 13 mai 2009.
- h) Un accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) pour l'établissement d'un Bureau de représentation de l'UNESCO en République de Djibouti sur la base du Communiqué signé à Paris le 19 Octobre 2009.
- i) Une Note Verbale avec le Bureau des Nations Unies pour les Services d'appui aux Projets (UNOPS) pour l'établissement d'un Bureau de Représentation de l'UNOPS en République de Djibouti signé le 20 Mars 2015, sur la base de l'Accord de Siège signé par la République de Djibouti avec le PNUD le 5 Octobre 1979.
- j) Un Accord de base pour l'établissement d'une coopération technique de caractère consultatif entre le Gouvernement de la République de Djibouti (le Gouvernement) et l'Organisation mondiale de la santé (l'Organisation) signé respectivement à Djibouti le 2 avril 1981 et à Alexandrie le 19 mars 1979.
- k) Pour tous les organismes : une assistance sera mise à la disposition du Gouvernement et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures de gouvernance de l'organisme compétent des Nations

À l'égard de chacun des organismes des Nations Unies l'ayant signé, le PNUAD sera lu, interprété et exécuté en accord avec, et d'une manière conforme à l'accord de base conclu entre cet organisme des Nations Unies et le Gouvernement hôte.

## *Gestion du programme du PNUAD*

Le programme sera exécuté à l'échelle nationale sous la coordination globale du Ministère des Affaires Etrangères de la République de Djibouti (Autorité gouvernementale de coordination). Les autorités gouvernementales de coordination en charge des programmes spécifiques des organismes des Nations Unies sont mentionnées à l'Annexe Suivi & Evaluation des annexes légales. Les ministères, les ONG, les ONGI, et les organismes des Nations Unies mettront en œuvre les activités programmatiques. Le PNUAD deviendra opérationnel grâce à l'élaboration de plans de travail conjoints<sup>3</sup> et/ou de plans de travail particuliers à un organisme et les documents de projets jugés nécessaires, ces derniers décriront les résultats spécifiques devant être obtenus, et constitueront un accord entre les organismes des Nations Unies et chacun des partenaires d'exécution, en tant que de besoin, relativement à l'utilisation des ressources. Dans la mesure du possible, les organismes des Nations Unies et les partenaires recourront au minimum de documents nécessaires, à savoir, le PNUAD signé et les plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme, également signés, ainsi que les documents de projet pour la mise en œuvre des initiatives programmatiques. Cependant, si cela s'avère nécessaire et opportun, les documents de projet peuvent être préparés en utilisant entre autres, le texte pertinent extrait du PNUAD et des plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme.

*L'ensemble des espèces transférées à un Partenaire d'exécution sont versées sur la base des plans de travail<sup>5</sup> convenus entre le Partenaire d'exécution et les organismes des Nations Unies.*

*Les transferts d'espèces pour les activités détaillées dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies suivant les modalités suivantes :*

1. *Espèces transférées directement au Partenaire d'exécution :*
  - a. *Avant le début des activités (transfert direct d'espèces) où*
  - b. *Après que les activités aient été achevées (remboursement) ;*
2. *Fonds versés directement aux fournisseurs ou tiers pour les obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base des demandes signées par le représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution ;*
3. *Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux tiers pour les obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui des activités convenues avec les Partenaires d'exécution.*

*[Dans les pays où il a été convenu que les espèces seront transférées à l'intention d'institutions autres que le Partenaire d'exécution (par exemple, le Trésor public), veuillez remplacer par le texte suivant :]*

*Les transferts d'espèces pour les activités détaillées dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies suivant les modalités suivantes :*

1. *Espèces transférées à [institution nationale] pour une transmission au Partenaire d'exécution :*

<sup>3</sup> Conformément aux Procédures opérationnelles standard (POS) du GNUD pour les pays adoptant l'approche « Unis dans l'action »

<sup>4</sup> Dans le cas du PNUD, l'Autorité gouvernementale de coordination nommera l'organe de coopération du Gouvernement qui sera directement responsable de la participation du Gouvernement à chaque plan de travail recevant l'assistance du PNUD. La référence à un « Partenaire d'exécution » désigne un « Organisme d'exécution » visé dans l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA). Lorsque plusieurs partenaires d'exécution sont mentionnés dans un plan de travail, un Partenaire principal d'exécution sera désigné. Il sera responsable de la convocation, de la coordination et de la supervision globale (programmatique et financière) de l'ensemble des Partenaires d'exécution indiqués dans le plan de travail. Il veillera à ce que l'apport des contributions et la mise en œuvre des activités interviennent de manière cohérente pour obtenir les résultats du Plan de travail.

<sup>5</sup> Ceci fait référence aux plans de travail annuels, biannuels ou pluriannuels des Groupes de résultats ou particuliers à un organisme

- a. Avant le début des activités (transfert direct d'espèces) où
  - b. Après que les activités aient été achevées (remboursement).
2. Fonds versés directement aux fournisseurs ou tiers pour les obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base des demandes signées par le représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution.
  3. Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux tiers pour les obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui des activités convenues avec les Partenaires d'exécution.

*Lorsque des transferts d'espèces sont effectués à l'intention de [institution nationale], le/la [institution nationale] les transmettra rapidement au Partenaire d'exécution.*

*Les transferts directs d'espèces sont demandés et effectués pour des périodes d'exécution de programmes n'excédant pas trois mois. Le remboursement des dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué sur une base trimestrielle ou après l'achèvement des activités. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses engagées par le Partenaire d'exécution au-delà des montants ayant été autorisés.*

*À la suite d'une activité arrivée à son terme, tout solde de fonds fera l'objet d'un remboursement ou d'une affectation à un autre programme suivant un accord mutuel entre le Partenaire d'exécution et les organismes des Nations Unies.*

*Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance, peuvent dépendre des observations consécutives à un examen de la capacité de gestion des fonds publics dans le cas d'un Partenaire d'exécution gouvernemental, et de l'évaluation de la capacité de gestion financière d'un partenaire d'exécution extérieur aux Nations Unies.<sup>6</sup> Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'experts-comptables choisi par les organismes des Nations Unies, peut diligenter une telle évaluation, à laquelle le Partenaire d'exécution peut participer. Le Partenaire d'exécution peut contribuer à la désignation du consultant.*

*Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance peuvent faire l'objet de modifications au cours de l'exécution du programme, en conséquence des observations résultant du suivi du programme, de la surveillance et du compte-rendu des dépenses ainsi que des audits.*

### *Mobilisation des ressources du PNUAD*

Les organismes des Nations Unies faciliteront la préparation et la mise en œuvre d'activités au sein du PNUAD. Il peut s'agir notamment : d'un soutien technique, d'une assistance en espèces, de fournitures, de produits de base et d'équipements, de services d'approvisionnement, de transport, de fonds destinés à financer des actions de sensibilisation, de recherches et d'études, de services de consultation, de développement de programme, de suivi et d'évaluation de programmes, d'activités de formation et de soutien du personnel. Une partie du soutien des organismes des Nations Unies peut provenir d'organisations non-gouvernementales [et de la société civile] tel que convenu dans le cadre des plans de travail individuels et des documents de projet.

Un soutien supplémentaire peut comporter un accès au système global d'information géré par les organisations des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des organismes des Nations Unies et aux bases de données spécialisées, notamment aux fichiers de consultants et des prestataires de services liés au développement, et l'accès au soutien apporté par le réseau des organismes, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies.



*En cas de transfert direct d'espèces ou de remboursement, les organismes des Nations Unies doivent notifier au Partenaire d'exécution le montant ayant reçu validation, et procéder au versement des fonds à l'intention du Partenaire d'exécution sous [indiquer ici le nombre de jours conformément à l'échéancier de l'organisme des Nations Unies].*

*En cas de versement direct à des fournisseurs ou tiers concernant des obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base de demandes signées par le représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution ; ou aux fournisseurs ou aux tiers concernant des obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les Partenaires d'exécution, les organismes des Nations Unies procéderont au paiement sous [indiquer ici le nombre de jours convenu par les organismes des Nations Unies].*

*Les organismes des Nations Unies ne sauraient être tenus directement responsables en vertu des accords contractuels conclus entre le Partenaire d'exécution et un fournisseur tiers.*

*Lorsque des organismes des Nations Unies et une autre organisation des Nations Unies versent des espèces au même Partenaire d'exécution, le suivi du programme ainsi que le contrôle et l'audit financier seront effectués conjointement ou en coordination avec ces organismes des Nations Unies.*

### *Suivi et évaluation du PNUAD*

Les Partenaires d'exécution s'engagent à coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées par des sommes versées par lesdits organismes. À cet effet, les Partenaires d'exécution conviennent de ce qui suit :

1. Examens périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et tel que décrit dans les clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les organismes des Nations Unies ;
2. Suivi programmatique des activités dans le respect des normes et orientations des organismes des Nations Unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain ;
3. Audits spéciaux ou programmés. Chaque organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes du système (s'ils le souhaitent, en consultation avec le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale en charge de la coordination) mettra en place un plan annuel d'audits, visant en priorité les Partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d'espèces versées par les organismes des Nations Unies, et ceux dont les capacités de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

*• [Lorsqu'une évaluation du système de gestion des finances publiques a confirmé que l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques a la capacité suffisante, qu'elle accepte et est en mesure de conduire des audits spéciaux et programmés] :*

*L'Institution supérieure de contrôle des finances peut diligenter les audits des Partenaires d'exécution gouvernementaux. Si l'Institution supérieure de contrôle des finances prend la décision de ne pas procéder aux audits de Partenaires d'exécution particuliers suivant la fréquence et le cadre exigés par les organismes des Nations Unies, ces derniers retiendront les services d'audit de prestataires du secteur privé pour y procéder<sup>i</sup>.*

*• [Si aucune évaluation de la capacité de gestion des finances publiques n'a été effectuée, ou si une telle évaluation a identifié des faiblesses de la capacité de l'Institution supérieure de contrôle des finances] :*

*Les audits seront mandatés par les organismes des Nations Unies et effectués par des services d'audit privés.*

### *Engagement du Gouvernement du PNUAD*

Le gouvernement apportera un soutien aux efforts des organismes des Nations Unies visant à collecter les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de ce PNUAD. Il coopérera avec les organismes des Nations Unies dans le cadre des initiatives suivantes : encourager les donateurs gouvernementaux potentiels à mettre à la disposition des organismes des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme ; avaliser les efforts des organismes des Nations Unies pour collecter les fonds nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment le secteur privé à l'échelle internationale et en République de Djibouti ] ; et permettre aux particuliers, entreprises et fondations de contribuer [nom du pays] au financement de ce programme qui sera assorti d'exonérations fiscales en faveur du donateur, dans la mesure des contraintes légales en vigueur.

L'assistance en espèces pour les déplacements, salaires, honoraires et autres frais, est établie à des taux proportionnels à ceux appliqués dans le pays, et sans excéder les taux applicables au système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)).

Le gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance mentionnés au paragraphe [x ci-dessus dans la section traitant du fondement de la relation].

Sans porter préjudice à ces accords, le Gouvernement doit appliquer les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (La « Convention générale ») ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées » aux biens, fonds et actifs des organismes ainsi qu'aux représentants officiels et consultants de ces derniers. Le Gouvernement accordera en outre aux organismes et à leurs représentants officiels ainsi qu'aux autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes, les privilèges, immunités et facilités figurant dans les accords de coopération et d'assistance entre les organismes et le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies soient assimilés à des représentants officiels des agences, et de ce fait, comme des ayants droit aux privilèges et immunités tel que spécifiés dans la « Convention générale » ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ». Il incombera au Gouvernement de traiter les réclamations quelles qu'elles soient, susceptibles d'être intentées par des tiers à l'encontre de l'un des organismes et de ses représentants officiels, conseillers, agents ou autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes. Aucun des organismes ni quelconque de leurs représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services en leur nom, ne sera tenu pour responsable à l'égard de réclamations et obligations résultant d'opérations en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf en cas d'accord mutuel entre le gouvernement et un organisme particulier sur le fait que lesdites réclamations et obligations découlent d'une faute lourde ou d'une négligence grave de cet organisme, ou de ses représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le gouvernement garantira ou couvrira les organismes en matière de responsabilité civile prévue par la législation du pays, concernant les véhicules fournis par les organismes mais sous le contrôle du gouvernement ou destinés à une utilisation par le gouvernement.

Aucune disposition de cet Accord ne saurait être considéré comme une renonciation par les Nations Unies ou l'un de ses organismes ou organisations de l'un des privilèges ou immunités quelconques dont ils bénéficient ou leur acceptation de la compétence des tribunaux d'un pays relativement à des litiges résultant du présent Accord, et aucune disposition de ce document ou d'un contrat institutionnel ou engagement quelconque ne sera interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure incompatible avec ces privilèges et immunités.

*Un rapport standard d'autorisation de financement et de certificat des dépenses (FACE), présentant les secteurs d'activité du plan de travail, sera utilisé par les Partenaires d'exécution pour solliciter la remise de fonds ou obtenir que [organisation des Nations Unies] assure le remboursement ou s'acquitte directement des dépenses prévues. Les Partenaires d'exécution utiliseront le rapport FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le Partenaire d'exécution indiquera le ou les représentants officiels désignés et habilités à communiquer les détails*

comptables, à faire la demande des fonds et à valider l'utilisation de fonds. Le rapport FACE sera certifié par le ou les représentants désignés du Partenaire d'exécution.

Les espèces transférées aux Partenaires d'exécution ne doivent être dépensées qu'aux fins des activités et exclusivement dans le cadre des plans de travail convenu.

Les espèces reçues par le Gouvernement et les Partenaires d'exécution qui sont des ONG nationales seront utilisées dans le respect des réglementations, politiques et procédures nationales en vigueur et conformes aux normes internationales, en particulier en veillant à ce que ces espèces soient affectées à des activités convenues dans les plans de travail, et en s'assurant que les rapports sur l'utilisation de toutes les espèces reçues sont soumis à [organisation des Nations Unies] dans les six mois suivant la réception des fonds. Lorsque toute réglementation, politique et procédure nationale n'est pas conforme aux normes internationales, les règles financières de l'organisme des Nations Unies ainsi que les autres règles en rapport de même que les réglementations, politiques et procédures de cet organisme s'appliqueront.

Dans le cas des ONG/OSC internationales et des OIG intervenant comme Partenaires d'exécution, les espèces reçues doivent être utilisées dans le respect des normes internationales, en particulier en veillant à ce que ces espèces soient affectées à des activités convenues dans les plans de travail, et en s'assurant que des rapports portant sur l'utilisation totale de l'intégralité des espèces reçues sont soumis à [organisation des Nations Unies] dans les six mois suivant la réception des fonds.

Afin de faciliter les audits spéciaux et programmés, chaque Partenaire d'exécution recevant des espèces versées par [organisation des Nations Unies] fournira en temps utile à l'organisme des Nations Unies ou à son représentant un accès à :

- L'ensemble des données financières exposant l'historique des transactions relatives aux transferts d'espèces effectués par

[Organisme des Nations Unies], ainsi que tous les documents pertinents ;

- Tous les documents pertinents et le personnel associé au fonctionnement de la structure de contrôle interne du Partenaire d'exécution par l'intermédiaire de laquelle les transferts d'espèces ont été effectués.

Les conclusions de chaque audit seront transmises au Partenaire d'exécution et à [organisation des Nations Unies]. Chaque partenaire d'exécution devra en outre :

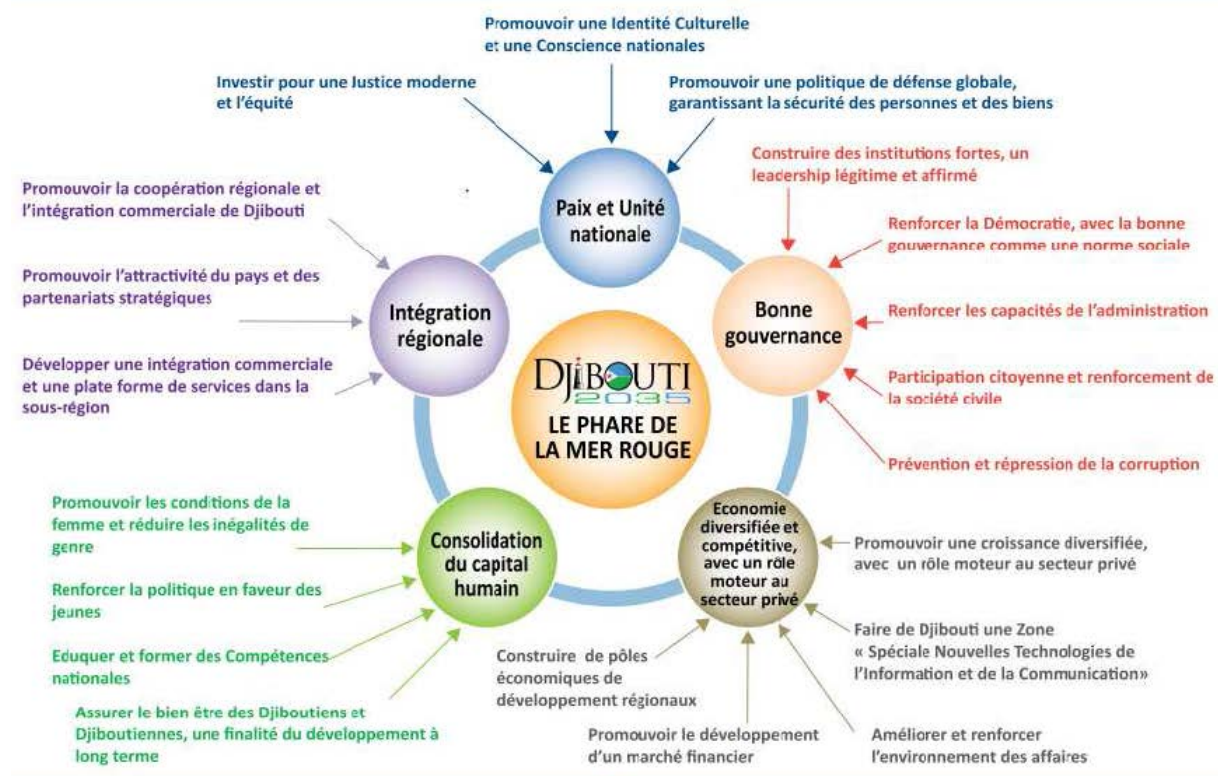
- Recevoir et examiner le rapport remis par les auditeurs.
- Fournir en temps utile une déclaration d'acceptation ou de rejet de toute recommandation formulée dans l'audit à [organisation des Nations Unies] ayant versé des fonds (lorsque l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques a été désignée pour conduire les audits, ajouter : et à l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques) de manière à ce que les auditeurs intègrent ces déclarations dans le rapport final d'audit avant de le soumettre à [organisation des Nations Unies].
- Prendre des mesures dans les meilleurs délais pour donner suite aux recommandations acceptées de l'audit.

Rendre compte aux organismes des Nations Unies (lorsque l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques a été désignée pour conduire les audits, ajouter : et à l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques) des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations acceptées, sur une base trimestrielle (ou selon les accords conclus localement).

## 7 - Piliers de la Vision, Djibouti 2035

La « Vision, Djibouti 2035 » est une vision à long terme visant à faire de la République de Djibouti le « Phare de la Mer Rouge » et un « Hub logistique et commercial de l’Afrique » à l’horizon 2035. Elle s’appuie sur cinq piliers : 1) la paix et l’unité nationale ; 2) la bonne gouvernance ; 3) la consolidation du capital humain ; 4) la diversification de l’économie ; 5) l’intégration régionale. Elle trace ainsi un cap pour les prochains Plans nationaux de développement dont la SCAPE.

### Les Piliers et les stratégies de la Vision 2035



## 8 - Axes et Objectifs majeurs de la SCAPE/2015-2019

1	<b>ACCELERER LA CROISSANCE</b> : Réussir le pari d’une croissance à deux chiffres avec une augmentation du PIB réel de l’ordre de 10% par an sur la période 2015-2019 et une progression du revenu par habitant de 6% entre 2015 et 2019
2	<b>REDUIRE LE CHOMAGE</b> : Ramener le taux de chômage à 38% en 2019 grâce à la dynamique globale de croissance, au développement de nouveaux secteurs, à l’intensification de la formation professionnelle et à la promotion d’actions de soutien direct à l’emploi.
3	<b>LIMITER LA PAUVRETE EXTREME</b> : Atténuer l’extrême pauvreté, avec un niveau objectif pour 2019 inférieur à 20%, en s’appuyant en particulier sur la promotion des activités économiques dans les régions de l’intérieur où cette incidence est la plus élevée.
4	<b>CREER LES CONDITIONS D’UN HUB REGIONAL</b> : Accélérer le développement des infrastructures économiques, à travers de grands projets d’investissements, en vue d’asseoir, sur le long terme, la position de Djibouti comme hub régional et zone d’attraction pour les investissements directs étrangers.

5	<b>MIEUX EDUQUER ET FORMER</b> : Atteindre d'ici 2019 l'objectif de scolarisation primaire universelle et disposer de sous-systèmes pour la formation professionnelle et pour l'enseignement supérieur performants et en phase avec les besoins du marché du travail.
6	<b>GARANTIR UNE COUVERTURE GENERALISEE DES SOINS DE SANTE ESSENTIELS</b> : Atteindre couverture généralisée de la population pour les soins de santé essentiels, renforcer la qualité et l'efficacité du système de santé publique, et baisser respectivement de 15%, 25% et 30% la mortalité maternelle, néonatale et infantile.
7	<b>REDUIRE LES INEGALITES SELON LE GENRE</b> : Promouvoir le genre en agissant en priorité sur la réduction des inégalités des femmes devant l'éducation (avec un objectif pour 2019 d'un taux de parité filles/garçons à 100% dans le primaire et supérieur à 85% pour le moyen et le secondaire et un taux d'alphabétisation des femmes dépassant les 60%).
8	<b>RESOUDRE LA QUESTION PREGNANTE DE L'EAU</b> : Régler la question du déficit chronique de l'approvisionnement en eau au niveau national en s'appuyant sur de grands projets d'investissement (dessalement de l'eau de mer, interconnexion avec l'Ethiopie, développement de forages pour les régions Nord) et en permettant d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 85% en 2019.
9	<b>LUTTER CONTRE LE LOGEMENT PRECAIRE</b> : Assurer la résorption de l'habitat précaire (objectif zéro bidonvilles) et répondre en priorité aux besoins de logement des ménages dont les revenus se situent en-dessous de 150.000 francs djiboutiens, en s'appuyant sur un cadre institutionnel et réglementaire réformé et une politique active de logement.
10	<b>SE PREPARER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b> : Prévenir, par des stratégies adaptées fondées en particulier sur le renforcement de la résilience des populations locales, les risques liés aux changements climatiques et une intégration transversale de cette thématique dans les différentes politiques sectorielles.

\*L'objectif global de la SCAPE est d'assurer un développement assis sur une croissance économique soutenue, durable et inclusive à moyen terme et drainant les politiques de promotion de l'Emploi

\*Les 10 objectifs majeurs ne couvrent pas tous les objectifs à atteindre par l'ensemble des politiques sectorielles. Ils mettent en évidence les aspects majeurs du changement escompté dans le développement national d'ici 2019.

(Extrait du document de la SCAPE/2015-2019)

## 9 - Les cibles de la SCAPE

### Secteur primaire

Indicateurs	Référence (a)	Cible 2019
Part de l'emploi du secteur primaire dans l'emploi total	2,3%	2,8%
Emplois directs dans le secteur de la pêche	600	+3 000
Production de produits halieutiques (tonnes)	2 000	20 000
Eau potable (%)	37	70
Bétail (%)	10	20
Irrigation (%)	5	10
Augmentation des forages et des ouvrages hydrauliques	520	900
Productions agricoles (tonnes)	7 600	15 000
Superficies cultivées (ha)	1 330	5 000
Exportations bétail :		
Ovins/Caprins	461,5	2 000

Camelins	38,5	500
Bovins	45,8	500
Augmentation des produits halieutiques	2 000	10 000

### Education et formation professionnelle

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Taux de scolarisation des enfants de 5 ans (%)	5% (2010)	35% (2020)
Taux brut de scolarisation (%)	82%	92%
Primaire	78.5%	84%
Moyen	57.5%	62%
Secondaire	38.7%	64%
Taux de transition Fondamental – ETFP	15% (2010)	25%

### Santé

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Taux de mortalité maternelle (morts maternelles pour 100 000 naissances)	383	362
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances 0-11 mois)	58‰	44‰
Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1 000 naissances 0-5 ans)	67.8 ‰	61‰
Proportion d'enfants complètement vaccinés au 1 <sup>er</sup> anniversaire	82.1% (2014)	90%
Insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	29.8% (2012)	20%
Taux d'accouchements assistés (Sage-femme, Gynécologue, Infirmier)	87.4% (2012)	92%
Taux de prévalence contraceptive	19% (2012)	25%
Taux de prévalence du paludisme	0.64% (2008)	0%
Taux de prévalence de la tuberculose pulmonaire	30%	20%
Taux de séroprévalence du VIH/SIDA	2.2% (2009)	1.8% (2015)
Pourcentage de centres de santé conformes aux normes / (minimum trois personnes)	82% (2014)	100%

### Eau et assainissement

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Part des ménages raccordés au réseau d'eau potable (%)	67.2	85%
Pertes sur réseau – techniques et non techniques (%)	47	35
Taux d'accès à l'eau potable (%)		
Urbain	98.4	100
Rural	20.8	50
Nombre de points d'eau construits/réhabilités en zone rurale	1 800 puits (dont 107 stations de pompage)	1 890 puits (dont 197 stations de pompage)
Prix moyen de l'eau dans les quartiers urbains pauvres (m3)	80 FDJ/m3	-
Pourcentage de la population ayant accès à des ouvrages d'assainissement adéquats (%)	32.7	45

### Promotion du Genre

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Part des femmes dans les instances décisionnelles (moyenne du parlement et du gouvernement, %)	20	40
Taux de mutilations génitales (% des filles de moins de 15 ans)	48	32%
Taux d'emploi des femmes (ratio femmes actives occupées/femmes 15-64 ans)	12	22%
Taux de couverture du planning familial	42	68%
Parité filles / garçons (pourcentage de filles dans le total des élèves)		
Primaire	0.86	1
Moyen	0.77	0.86
Secondaire	0.73	0.85
Taux d'alphabétisation (15 ans et plus)		
Hommes	60.1%	69%
Femmes	39.5%	62%

### Jeunesse et Sports

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Nombre d'enfants et jeunes vulnérables pris en charge	8 000	15 000
Nombre de jeunes fréquentant des espaces communautaires et de vie culturelle	15 000	21 700

## **Emploi**

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Proportion de la population active formée dans l'EFTP	10%	19%
Taux de chômage des femmes	65,6%	38%
Taux de chômage des jeunes	62,8%	38%
Nombre d'emplois permanents nets créés par le secteur moderne	62,8%	38%
Nouveaux emplois créés à partir des projets financés par les différents fonds d'appui	62,8%	38%
Nombre de petites et micro entreprises créées	62,8%	38%
Proportion des entreprises en infraction par rapport aux dispositions du code du travail	35,7%	17,5%

## **Protection sociale et populations vulnérables**

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Taux de couverture de la sécurité sociale	29%	55%
Taux de couverture de l'assurance maladie	0%	57%

## **Gouvernance politique**

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Pourcentage de conventions internationales dont les dispositions ont été traduites dans les textes nationaux (%)	...	100%

## **Justice et droits humains**

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Magistrats ayant bénéficié d'une formation	-	32 sur 131 (8 magistrats/an)
Affaires exécutées moins d'un an après le jugement (%)	-	100%
Nombre de bénéficiaires de l'assistance judiciaire	Très faible	20% des demandeurs à faible revenu

## **Gouvernance économique et financière**

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Recettes propres réalisées / PIB (%)	18,6	22
Déficit public / PIB % PIB)	5,9	4,5 (2019)
Taux d'inflation annuel moyen (%)	2,5	5,3
Arriérés de la dette / PIB (%)		0
Stock de la dette extérieure publique / PIB (%)	53,7	75,7 (2019)
Indicateurs	Référence	Cible 2019
Service de la dette extérieure / recettes propres de l'Etat (%)	11,6	8
Niveau des réserves officielles de change en mois d'importation	3,7	4
Classement de Djibouti dans le rapport Doing Business	171	< 150

## **Gouvernance administrative**

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Nombre de ministères mettant en œuvre les Déclarations des Services aux Citoyens	0	7 (2016)
Nombre d'entreprises et établissements publics appliquant la charte de bonne gouvernance	0	9 (2019)
Nombre d'agents de l'Etat formés en gestion publique à l'INAP	30 (2010)	200

## **Gouvernance locale, administration interne et sécurité intérieure**

Indicateurs	Référence	Cible 2019
Pourcentage de conseils régionaux et ONG bénéficiant d'une formation continue en programmation, gestion et S&E de projets	0%	50%

(Extrait de la SCAPE/2015-2019)

## 10 - CRRF en Djibouti

Lors du Sommet de New York en Septembre 2016 portant sur les réfugiés et les migrants, le Chef d'Etat de la République de Djibouti a engagé son Gouvernement à davantage inclure les réfugiés et les demandeurs d'asile dans le système national afin qu'ils puissent accéder aux services sociaux de base de qualité. Ces promesses sont spécifiquement axées sur trois domaines :

- Aspect juridique : l'adoption d'une nouvelle loi portant statut de réfugié visant à élargir et à renforcer l'espace de protection des réfugiés et demandeurs d'asile à Djibouti ;
  - La République de Djibouti s'engage à coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et toute autre institution des Nations Unies qui lui succèderait, dans l'exercice de ses fonctions et en particulier à faciliter sa tâche de surveillance de l'application des dispositions de la Convention de Genève de 1951, de son Protocole additionnel 1967 et de la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, conformément à la loi sur les réfugiés promulguée par le Président de la République de Djibouti le 5 janvier 2017 ;
  - La loi stipule qu'aucune personne ne peut être refoulée à la frontière, ni faire l'objet d'une mesure quelconque qui la contraindrait à retourner ou à demeurer dans un territoire où sa vie, son intégrité physique ou sa liberté seraient menacées.
- Éducation : la mise en place d'un système éducatif amélioré assurant l'accès à une éducation de qualité pour les réfugiés et les demandeurs d'asile ;
- Santé : offrir aux réfugiés et aux demandeurs d'asile des soins de santé de qualité au même titre que les nationaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet de New York, les Etats Membres ont proposé un « Comprehensive Refugee Response Framework » (CRRF) (traduit en Français comme « Cadre d'action global pour les réfugiés ») pour appliquer une réponse plus globale et systématique aux mouvements de réfugiés. Le HCR, en collaboration avec le Gouvernement de Djibouti et les autres partenaires, y compris les Agences des Nations Unies, les ONG humanitaires et de développement, le secteur privé, les institutions financières internationales et les partenaires techniques, travaillent ensemble pour l'inclusion socio-économique des réfugiés dans le Programme National de Développement (PND). Le CRRF s'aligne ainsi avec les engagements pris par le Président de la République de donner aux réfugiés l'accès aux services sociaux de base, y compris le droit à l'éducation, à la santé, au travail et au système de justice. En outre, le renforcement des liens entre l'action humanitaire et les activités de développement permettra une réponse durable aux mouvements de réfugiés et une meilleure cohabitation des réfugiés avec les communautés hôtes. Ceci contribuera aussi à la réduction de la pauvreté à la base. L'objectif du CRRF est de permettre aux réfugiés d'avoir les mêmes droits que les nationaux et d'inclure les réfugiés et demandeurs d'asile dans les services sociaux de base, tels que dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, dans les activités génératrices de revenu et au marché de l'emploi...

Le SNU et les autres acteurs qui travaillent dans ce domaine se sont engagés à soutenir le Gouvernement de Djibouti, à travers les départements Ministériels concernés pour le succès de l'application de réponses globales CRRF. Dans cet ordre d'idée, le PNUAD prendra en compte également les secteurs prioritaires du CRRF pour le bien-être des deux communautés (les réfugiés et la population hôte). S'agissant de la feuille de route, la mise en œuvre du CRRF à Djibouti est un processus qui sera réalisé par étapes. Le SNU s'attèlera à réactiver les groupes de travail sectoriels et mettra en place un comité de pilotage consacré aux activités de CRRF.



 **OBJECTIFS**  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

<p><b>1</b> PAS DE PAUVRETÉ</p> 	<p><b>2</b> FAIM «ZÉRO»</p> 	<p><b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> 	<p><b>4</b> ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> 	<p><b>5</b> ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> 	<p><b>6</b> EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p> 
<p><b>7</b> ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> 	<p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> 	<p><b>9</b> INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> 	<p><b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES</p> 	<p><b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> 	<p><b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> 
<p><b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 	<p><b>14</b> VIE AQUATIQUE</p> 	<p><b>15</b> VIE TERRESTRE</p> 	<p><b>16</b> PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> 	<p><b>17</b> PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> 	<p> <b>OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b></p>

## 12 - Les Objectifs et Actions Prioritaires du Cadre d'action de Sendai Pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

*Le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) a été adopté lors de la troisième Conférence mondiale de l'ONU tenue à Sendai au Japon le 18 mars 2015. Il succède au Cadre d'action de Hyōgo qui couvrait la décennie (2005-2015) et était intitulé « Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes ».*

### *Les 7 Objectifs Mondiaux du Cadre de Sendai*

1. Réduire nettement, au niveau mondial, d'ici à 2030, la mortalité due aux catastrophes, de sorte que le taux moyen de mortalité mondiale pour 100.000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015 ;
2. Réduire nettement, d'ici à 2030, le nombre de personnes touchées par des catastrophes, partout dans le monde, de sorte que le taux moyen mondial pour 100.000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015 ;
3. Réduire, d'ici à 2030, les pertes économiques directes dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut (PIB) ;
4. Réduire nettement, d'ici à 2030, la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles, y compris les établissements de santé ou d'enseignement, notamment en renforçant leur résilience ;
5. Augmenter nettement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe ;
6. Améliorer nettement, d'ici à 2030, la coopération internationale avec les pays en développement en leur fournissant un appui approprié et continu afin de compléter l'action qu'ils mènent à l'échelle nationale pour mettre en œuvre le présent Cadre ;
7. Améliorer nettement, d'ici à 2030, l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe.

### *Les 4 Actions prioritaires du Cadre de Sendai*

**Priorité 1 :** Comprendre les risques de catastrophe.

**Priorité 2 :** Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer.

**Priorité 3 :** Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience.

**Priorité 4 :** Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

*(Extrait du Cadre d'Action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes/2015-2030)*

---

<sup>1</sup>Dans une perspective Sud-Sud, le processus d'évaluation des capacités offre la possibilité d'identifier les actifs de capacités qu'un pays particulier serait en mesure d'apporter aux autres pays en voie de développement et les carences dans ce domaine qui pourraient être comblées par d'autres pays en voie de développement. Concernant le PNUAD, l'audit des ONG ou de projets mis en œuvre à l'échelle nationale peut être confié à l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques du pays uniquement à la condition que cette dernière ait démontré sa capacité à diligenter les audits de manière indépendante. À cette fin, le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) a mis à disposition sur son site Intranet une orientation portant sur l'évaluation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques ainsi qu'un questionnaire qui devra être rempli de manière adéquate, puis signé et communiqué à l'OAI afin de justifier que des vérifications préalables ont été effectuées avant toute décision confiant à l'Institution nationale de contrôle des finances publiques le soin de diligenter ces audits. Veuillez consulter le site Intranet de l'OAI pour des informations supplémentaires.